



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction des Ressources humaines



RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

EDITO

Le rapport social unique constitue un outil de support à la réflexion et d'aide à la décision en matière de ressources humaines, mais il s'adresse, aussi, à toute personne qui souhaite mieux connaître les ministères sociaux.

Il présente ainsi un tableau, élaboré à partir de très nombreux indicateurs statistiques, permettant d'appréhender les principaux enjeux en matière de ressources humaines, selon une approche thématique : les effectifs, les mouvements de personnels, les parcours professionnels, la formation, la rémunération, ou encore les conditions de travail.

Au 31/12/2023, les effectifs physiques en fonction au sein des services déconcentrés, des ARS et de l'administration centrale des ministères sociaux s'élèvent à 20 355 agents dont 12 409 exercent sur le périmètre « Affaires sociales – Santé » et 7 946 sur le périmètre « Travail – Emploi ». Le plafond ministériel d'autorisation d'emplois pour les programmes 124 (hors ARS) et 155 a été fixé en 2023 à 12 841 ETPT et quasi intégralement consommé (consommation de 12 787 ETPT soit un delta de 54 ETPT seulement).

L'année 2023 a été marquée notamment par des actions en matière de convergence et d'attractivité : convergence sur les champs santé, social et travail en matière de CIA, mesures en faveur d'agents de catégorie C effectuant des missions de catégorie B, mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique, mesures statutaires et indemnitaires pour accroître l'attractivité ...

Le télétravail demeure très utilisé, les ministères sociaux comptant 9 280 télétravailleurs.

Par ailleurs, la politique volontariste de lutte contre les discriminations et d'égalité entre femmes et hommes s'est poursuivie. Elle se traduit notamment en termes de promotions de corps et de grade et de rémunération. Ces actions se sont concrétisées par le renouvellement en 2023 du Label Alliance AFNOR, détenu par les ministères sociaux depuis 2015.

Le rapport social unique 2023 est toutefois un document de transition. D'une part, la DGAFP entreprend actuellement un travail de révision des dispositions de l'arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales. Attendu en fin d'année 2024, le nouvel arrêté aura pour objectif d'actualiser et simplifier le RSU, en particulier par la rationalisation des indicateurs. D'autre part, les travaux visant à mettre œuvre la base de données sociales connaîtront une accélération significative en 2025, avec pour ambition début 2026 de mettre à disposition un applicatif donnant accès à la base de données sociales, en fonction du périmètre de chaque comité social d'administration.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport, qui, je l'espère, permettra à chacun d'apprécier la diversité et la richesse des ministères sociaux.

Je vous en souhaite bonne lecture.

La directrice des ressources humaines

Caroline GARDETTE-HUMEZ

Table des matières

CHAPITRE 1 EMPLOI	9
CHAPITRE 2 RECRUTEMENT	26
CHAPITRE 3 PARCOURS PROFESSIONNELS	34
CHAPITRE 4 FORMATION	49
CHAPITRE 5 REMUNERATION	63
CHAPITRE 6 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	68
CHAPITRE 7 ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL	82
CHAPITRE 8 ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	102
CHAPITRE 9 DIALOGUE SOCIAL	107
CHAPITRE 10 DISCIPLINE	114
RAPPORT EGALITE DIVERSITE	117

Remarques liminaires

Périmètre du rapport social unique 2023

Le rapport social unique présente les principales données concernant la gestion des ressources humaines des ministères sociaux en charge des affaires sociales et de la santé ; du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; des familles, de l'enfance et des droits des femmes.

Les données sont présentées pour l'année 2023.

Son périmètre recouvre deux programmes budgétaires :

- Le programme 124 « conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » pour l'administration centrale et les services déconcentrés ainsi que les agents appartenant à la fonction publique d'État affectés dans les agences régionales de santé (ARS). Il comprend également les élèves stagiaires en formation à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) dont la rémunération est prise en charge sur le programme 124.
- Le programme 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » pour l'administration centrale et les services déconcentrés. Il comprend également les élèves stagiaires en formation à l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) dont la rémunération est prise en charge sur le programme 155.

À l'exception des ARS, les opérateurs suivants ne relèvent pas du périmètre du rapport social unique :

Les personnels affectés à l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) (sauf pour les données concernant les accidents de travail et les maladies professionnelles) ;

- Les personnels affectés à l'EHESP relevant du programme 204 « prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » ;
- Les catégories d'opérateurs relevant des programmes « prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » (agences sanitaires), agence du service civique ;
- Les instituts nationaux des jeunes sourds ou des jeunes aveugles.

Lorsqu'une analyse d'évolution est présentée, elle porte sur une comparaison des situations des effectifs de chaque périmètre, respectivement au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023.

Pour les ARS, sauf mention contraire, les effectifs dénombrent uniquement les agents titulaires ou contractuels de la fonction publique d'État. Les agents de droit privé et les personnels en position de mise à disposition (MAD) entrante ne sont pas compris.

Rappels terminologiques et méthodologiques

Les unités de décompte utilisées dans le rapport social unique sont conformes à celles développées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

- **Les unités de comptabilisation des effectifs utilisées par le ministère**

L'effectif physique (EP)

L'effectif physique est l'unité de décompte des agents présents pour un périmètre donné, à une date donnée, quelle que soit leur quotité de travail. La date retenue est celle du **31 décembre 2023**.

Les données utilisées dans le rapport social unique pour le chapitre « Les effectifs » sont issues des extractions du système d'information des ressources humaines (RenoïRH).

L'équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein donne les effectifs présents, à une date donnée, corrigés de la quotité de travail des agents, sans prise en considération de la durée d'activité.

L'équivalent temps plein travaillé (ETPT)

L'équivalent temps plein travaillé permet de mesurer l'activité des agents en prenant en compte leur quotité de travail et leur période d'activité sur une période donnée (le mois pour l'ETPT mensuel et l'année pour l'ETPT annuel). Il s'agit d'une moyenne mensualisée ou annualisée selon le cas.

Sauf mention contraire, la période retenue est celle des douze mois.

- **Le plafond d'autorisation d'emplois ministériel**

Le plafond d'autorisations d'emplois ministériel est fixé chaque année par la loi de finances. Il est exprimé et suivi en « équivalent temps plein travaillé » (ETPT) annuel. Selon cette unité, les agents sont pris en compte au prorata de leur quotité de travail et de leur période d'activité sur l'année.

- **Les effectifs « en fonction »**

Les effectifs « en fonction » au 31 décembre 2023 comprennent ceux rémunérés sur le plafond d'emplois des ministères (programmes 124 et 155) ainsi que les effectifs en mise à disposition (MAD) entrante dans les ministères, que ces mises à dispositions soient remboursées (titre 2 ou titre 3) ou gratuites.

- **Les effectifs « gérés mais non présents »**

Les effectifs « gérés mais non présents » comprennent les agents dont les positions administratives les placent hors de nos administrations (congé de formation non rémunéré, congé de longue durée, congé parental ou de présence parentale, congé sans rémunération ou sans traitement, détachement sortant, disponibilité, position hors cadre, mise à disposition sortante,...).

Le présent RSU est établi sur la base des dispositions de l'arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales. Seuls les indicateurs qui ont pu être renseignés figurent dans le présent document.

Chaque fois que cela a été possible, les indicateurs présentés font référence à la nomenclature BDS FPE.

CHIFFRES-CLES DES MINISTERES SOCIAUX

2023

Nos agents

Effectifs physiques en fonction au 31/12/2023

20 355 agents au service des politiques publiques

dont 12 409 sur le périmètre « Affaires sociales – Santé »

et 7 946 sur le périmètre « Travail - Emploi »

69,4% de femmes

30,6% d'hommes

Âge moyen aux MSO : 48,3 ans

720 recrutements par voie de concours et d'examens en 2023

Répartition des agents par catégorie au 31/12/2023

A+ : 1 817 (8,9%)

A : 9 953 (48,9%)

B : 5 029 (24,8%)

C : 2 645 (12,9%)

MAD entrantes : 390 (1,9%)

Apprentis : 521 (2,6%)

7

Bureau du pilotage des effectifs et politique de rémunération

Sous-direction du pilotage, de la qualité et des systèmes d'information des ressources humaines

Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines

SGMCAS-DRH – Rapport social unique des MSO – Année 2023

Répartition par structure

Répartition des personnels en fonction par affectation au 31/12/2023

Administration centrale : 3 939 (19,4%)

Services déconcentrés : 9 240 (45,3%)

ARS : 7 176 (35,3%)

Nombre de promotions aux MSO

1 016 avancements de grade

237 promotions de corps

Modalités de travail

9 280 télétravailleurs au 31/12/2023 dont 72% de femmes et 28% d'hommes

10,9% des agents des MSO travaillent à temps partiel

Taux d'absence pour maladie en 2023 : 7,2%

Les retraites

910 départs en retraite

Âge moyen de départ en retraite : 63,5 ans

CHAPITRE 1

EMPLOI

Plafond d'emplois autorisés en ETPT

Les plafonds ministériels d'autorisations d'emplois

Les effectifs cibles et les effectifs présents

Effectifs gérés en ETP au 31 décembre 2023

Effectifs gérés en ETPT au 31 décembre 2023

Effectifs physiques rémunérés au 31 décembre 2023

Effectifs rémunérés en ETP au 31 décembre 2023

Effectifs rémunérés en ETPT au 31 décembre 2023

Effectifs physiques en fonction au 31 décembre 2023

Effectifs en fonction en ETP au 31 décembre 2023

Effectifs en fonction en ETPT au 31 décembre 2023

Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminés

Nombre de stagiaires de droit privé accueillis au cours de l'année

Age moyen des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent

Age médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre 2023

Plafond d'emplois autorisés en ETPT (hors établissements publics)

(BDS FPE 001)

	2021	2022	2023
Solidarités, santé et familles (P124)	4 819	5 005	5 074
Travail, plein emploi et insertion (P155)	7 804	7 961	7 767

Source : PAP 2023

Les plafonds ministériels d'autorisations d'emplois

Le plafond ministériel d'autorisations d'emplois (PMAE) est fixé chaque année par la loi de finances. Il est exprimé et suivi en « équivalent temps plein travaillé annuel » (ETPT). Selon cette unité, le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année, soit « effectifs physiques » x « quotité de travail » x « période d'activité dans l'année » (selon la définition de la direction du budget).

Plafond des autorisations d'emplois du programme 124 (en ETPT)

Service	LFI/LFR 2021	Réalisation 2021 en ETPT	LFI/LFR 2022	Réalisation 2022 en ETPT	LFI/LFR 2023	Réalisation 2023 en ETPT
Administration centrale	2 432	2 522	2 304	2 476	2 327	2 427
Services déconcentrés	2 522	2 471	2 567	2 468	2 624	2 560
Services à l'étranger (*)	25	25	24	22	25	24
Autres (**)	101	65	110	63	98	59
Total	5 080	5 083	5 005	5 029	5 074	5 070

Source : RAP mission "Solidarité, insertion et égalité des chances"

(*) Les services à l'étranger comprennent les personnels de droit local et les conseillers des affaires sociales

(**) Élèves en formation initiale à l'école des hautes études en santé publique (EHESP)

Plafond des autorisations d'emplois du programme 155 (en ETPT)

Service	LFI/LFR 2021	Réalisation 2021 en ETPT	LFI/LFR 2022	Réalisation 2022 en ETPT	LFI/LFR 2023	Réalisation 2023 en ETPT
Administration centrale	1 068	1 208	1 119	1 229	1 092	1 100
Services déconcentrés	7 542	7 390	6 928	6 927	6 609	6 400
Services à l'étranger	3	1	3	2	1	2
Autres (*)	70	44	151	57	65	215
Total	8 683	8 643	8 201	8 215	7 767	7 717

Source : RAP mission "Travail et emploi"

(*) Élèves inspecteurs du travail en formation initiale à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)

Les effectifs cibles et les effectifs présents

- **Programme 124 (hors opérateurs)**

Les effectifs présents au 31 décembre 2023 sont de 4 889,38 ETP.

Les tableaux qui suivent donnent les effectifs par catégorie d'emploi au 31/12/2023 exprimés en ETP pour chaque direction d'administration centrale et pour chaque service déconcentré y compris les MAD sortantes et hors apprentis.

Répartition des effectifs par catégorie d'emploi dans les différentes structures en administration centrale au 31 décembre 2023 en ETP – Programme 124

(Y compris les MAD sortantes et hors Apprentis)

Direction ou Région définitive	Catégorie A						Total Catégorie A	Catégorie B				Total Catégorie B	Catégorie C		Total Catégorie C	Total général
	Emplois fonctionnels		A administratifs		A techniques			B administratifs		B techniques			Catégorie C			
	F	H	F	H	F	H		F	H	F	H		F	H		
Agents en transition professionnelle			2100	1620	9,00	2,00	48,20	12,00	4,00			16,00	17,40	5,00	22,40	86,60
Association du ministère							0,00					0,00		100	100	100
Cabinets			22,00	26,80			48,80	22,00	19,00			41,00	42,00	36,00	78,00	167,80
Comité économique des produits de santé - CEPS			4,90	8,00			12,90	5,00	100			6,00	2,00		2,00	20,90
Conseil national du SIDA			2,00	100			3,00					0,00		100	100	4,00
Délégation à l'information et à la communication			16,30	6,00			24,30	0,80				0,80	2,00		2,00	27,10
Délégation aux affaires européennes et internationales			12,80	9,00		2,00	23,80					0,00	100		100	24,80
Délégation aux affaires européennes et internationales / Représentation de la France à l'étranger			6,63	12,33			18,96					0,00			0,00	18,96
Délégation du numérique en santé		100	20,20	16,00			37,20					0,00			0,00	37,20
Délégués Interministériels	2,00		7,00	3,00			12,00					0,00	2,00		2,00	14,00
Délégués ministériels à la santé mentale et à la psychiatrie		100	2,00	1,10			4,10					0,00	100		100	5,10
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	2,00	3,00	54,10	35,00	2,00		96,10	8,50	3,00			11,50	2,00		2,00	109,60
Direction de la sécurité sociale	6,00	5,00	10,15	73,15	3,00	2,00	119,30	9,00	100			10,00	7,80	2,00	9,80	219,10
Direction des affaires juridiques	3,00	2,00	38,70	20,00			63,70	7,00	100			8,00	160		160	73,30
Direction des finances, des achats et des services	100	100	52,20	37,40	6,90		98,50	26,80	17,80			44,60	18,20	23,50	4170	184,80
Direction des ressources humaines	3,00	100	37,10	29,23	5,00	147	76,80	59,10	14,60	12,00		85,70	24,25	7,00	3125	193,75
Direction du numérique	100		37,90	69,90	6,80	7,00	122,60	3,80	5,00			8,80	4,00	2,00	6,00	137,40
Direction générale de la cohésion sociale	3,00	8,00	108,10	40,00	16,70	6,00	1180	15,00	2,00			17,00	8,60	2,00	10,60	209,40
Direction générale de la santé	5,00	3,00	107,90	68,70	48,80	18,40	25180	13,30	100	0,80		15,10	18,00	5,00	23,00	289,90
Direction générale de l'offre de soins	4,00	2,00	163,85	73,40	9,60		242,85	15,60	100			16,60	8,60	100	9,60	269,05
Division des cabinets		100	8,00	5,00	3,00		17,00	23,00	10,00			33,00	9,60	10,80	20,40	70,40
DREES / INSEE			4,00		25,80	36,90	66,70					0,00			0,00	66,70
Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes			4,00				4,00					0,00			0,00	4,00
IGAS corps	4,00	5,00	49,50	55,90			114,40					0,00			0,00	114,40
IGAS hors inspecteurs			11,00	8,00	100	100	2100	3,60	100			4,60	2,90	3,00	5,90	3150
MAD Sortantes			18,00	7,88	6,00	5,00	36,88	2,80				2,80	180		180	4148
Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de Sécurité sociale			27,80	16,00	10,30	8,00	62,10	7,80	2,00			9,80			0,00	7190
Personnel syndical			3,00	8,00	100	2,00	14,00	4,80				4,80	150		150	20,30
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales	5,00	5,00	23,80	14,00	2,00	100	50,80	3,00	100	0,00		4,00			0,00	54,80
TNAB							0,00	3,60				3,60		100	100	4,60
Total général	39,00	38,00	965,93	660,99	166,90	92,77	1953,59	246,50	84,40	12,80	0,00	343,70	176,25	100,30	276,55	2 573,84

Source : (MSK)

Répartition des effectifs par catégorie d'emplois dans les services déconcentrés au 31 décembre 2023 en ETP – Programme 124

(Y compris les MAD sortantes et Hors apprentis)

Direction ou Région définitive	Catégorie A						Total Catégorie A	Catégorie B				Total Catégorie B	Catégorie C		Total Catégorie C	Total général
	Emplois fonctionnels		A administratifs		A techniques			B administratifs		B techniques			Catégorie C			
	F	H	F	H	F	H		F	H	F	H		F	H		
Auvergne-Rhône-Alpes	1,00	1,00	38,00	17,50	35,20	9,80	102,50	75,60	10,80			86,40	46,00	6,00	52,00	240,90
Bourgogne-Franche-Comté	1,00	1,00	23,90	8,00	11,80	7,00	52,70	33,00	5,00			38,00	25,60	2,00	27,60	118,30
Bretagne		2,00	17,50	4,00	20,70	6,50	50,70	29,30	4,80			34,10	9,30	3,00	12,30	97,10
Centre-Val-de-Loire		2,00	12,80	4,00	10,50	6,00	35,30	34,50	9,80			44,30	19,30	2,00	21,30	100,90
Corse		1,00	6,50	3,00	5,60		16,10	6,90				6,90	10,40		10,40	33,40
DGCS - Service des droits des femmes en Région			105,40	6,00	8,80		120,20	8,40	1,00			9,40			0,00	129,60
DRHIL	1,00	1,00	15,80	5,00	19,20	5,00	47,00	25,00	5,00			30,00	4,80		4,80	81,80
Grand-Est	1,00	1,00	24,90	13,30	27,20	13,00	80,40	63,50	12,00			75,50	32,40	6,00	38,40	194,30
Guadeloupe	1,00		10,20	1,00	1,00	1,00	14,20	7,50	1,00			8,50	4,50	1,50	6,00	28,70
Guyane			3,09	1,00	5,00		9,09	7,00	1,00			8,00	3,00		3,00	20,09
Hauts-de-France		2,00	20,70	13,50	20,20	14,70	71,10	64,80	18,00			82,80	44,10	9,80	53,90	207,80
Ile-de-France	4,00	1,00	30,10	11,80	24,20	12,00	83,10	70,80	16,00			86,80	56,60	5,30	61,90	231,80
La Réunion			6,00	2,05	1,00	5,00	14,05	3,50	1,00			4,50	7,50		7,50	26,05
Martinique	1,00	1,00	6,00	0,39	7,00	1,00	16,39	10,50	1,00			11,50	6,00		6,00	33,89
Mayotte	1,00	1,00	4,00	1,00		1,00	8,00	2,00	4,00			6,00	3,00		3,00	17,00
Normandie	1,00	1,00	14,50	9,40	7,60	7,00	40,50	32,40	11,00			43,40	20,10	4,00	24,10	108,00
Nouvelle-Aquitaine	2,00		28,84	10,00	27,30	8,00	76,14	65,10	11,00			76,10	34,20	2,00	36,20	188,44
Occitanie		2,00	28,66	9,90	34,60	11,70	86,86	79,20	10,00			89,20	23,80		23,80	199,86
Pays-de-la-Loire	1,00	1,00	13,80	7,00	17,10	3,00	42,90	33,40	4,50			37,90	18,70	3,00	21,70	102,50
Polynésie-Française					43,80	25,00	68,80	2,00	1,00			3,00			0,00	71,80
Provence-Alpes-Côte d'Azur		2,00	40,30	10,80	26,80	5,00	84,90	49,40	14,80			64,20	22,70	3,00	25,70	174,80
Saint-Pierre et Miquelon			5,00				5,00	4,00				4,00	0,50	1,00	1,50	10,50
Wallis et Futuna							0,00					0,00		1,00	1,00	1,00
Sous-total	15,00	20,00	455,99	138,64	354,60	141,70	1 125,93	707,80	142,70	0,00	0,00	850,50	392,50	49,60	442,10	2 418,53
EHESP					30,00	6,00	36,00									36,00
Total général	15,00	20,00	455,99	138,64	384,60	147,70	1 161,93	707,80	142,70	0,00	0,00	850,50	392,50	49,60	442,10	2 454,53

Source : (MSK)

- **Programme 155**

Les effectifs présents au 31 décembre 2023 sont de 7 582,54 ETP.

Les tableaux qui suivent donnent les effectifs par catégorie d'emploi au 31/12/2023 exprimés en ETP pour chaque direction d'administration centrale et pour chaque service déconcentré.

**Répartition des effectifs par catégorie d'emplois en administration centrale au 31 décembre 2023 en
ETP – Programme 155**

(Y compris les MAD sortantes et Hors apprentis)

Direction ou Région définitive	Catégorie A						Total Catégorie A	Catégorie B				Total Catégorie B	Catégorie C		Total Catégorie C	Total général
	Emplois fonctionnels		A administratifs		A techniques			B administratifs		B techniques			Catégorie C			
	F	H	F	H	F	H		F	H	F	H		F	H		
Agents en transition professionnelle			9,00	16,00	6,00		31,00	3,00	1,00			4,00	9,00		9,00	44,00
Cabinets			10,00	7,00		1,00	18,00	9,00	5,00			14,00	22,00	25,00	47,00	79,00
DARES / INSEE					15,00	28,70	43,70					0,00			0,00	43,70
Délégation à l'information et à la communication			12,50	10,00			22,50	2,00	0,60			2,60	1,00		1,00	26,10
Délégation aux affaires européennes et internationales		1,00	4,00	1,00			6,00	1,00				1,00			0,00	7,00
Délégation aux affaires européennes et internationales / Représentation de la			1,00	1,00			2,00					0,00			0,00	2,00
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle	7,00	4,00	146,10	80,90	8,80	8,00	254,80	11,00	4,00	2,80		17,80	10,00	4,00	14,00	286,60
Délégués Intermministériels			1,00	1,00			2,00					0,00		1,00	1,00	3,00
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	4,00	3,00	53,80	33,00			93,80	9,00	5,00			14,00	6,00	2,00	8,00	115,80
Direction des affaires juridiques	1,00		7,00	4,00			12,00	2,00	1,00			3,00	1,00		1,00	16,00
Direction des finances, des achats et des services	1,00	2,00	19,00	16,08			38,08	13,50	5,00			18,50	6,80	3,00	9,80	66,38
Direction des ressources humaines	4,00		20,60	10,50	5,00	5,00	45,10	42,00	8,00			50,00	5,80	2,00	7,80	102,90
Direction du numérique	2,00	2,00	11,60	28,80	4,00	2,00	50,40	2,00	3,00		1,00	6,00	2,00	3,00	5,00	61,40
Direction générale du travail	7,00	1,00	70,30	50,60	34,00	20,60	183,50	12,80	2,00			14,80	2,00	4,00	6,00	204,30
Division des cabinets			5,00	2,00	2,00		9,00	14,40	7,00			21,40	6,80	9,00	15,80	46,20
Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises			3,00	5,00			8,00					0,00	1,00		1,00	9,00
IGAS hors inspecteurs			2,00				2,00					0,00			0,00	2,00
MAD Sortantes			6,00		9,00	3,00	18,00	1,00				1,00			0,00	19,00
Personnel syndical					1,00		1,00					0,00			0,00	1,00
Petite structure				2,00			2,00		1,00			1,00			0,00	3,00
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales	2,60		6,00	5,33			13,93	2,00				2,00	1,00		1,00	16,93
Total général	28,60	13,00	387,90	274,21	84,80	68,30	856,81	124,70	42,60	2,80	1,00	171,10	74,40	53,00	127,40	1 155,31

Source : (MSK)

**Répartition des effectifs par catégorie d'emplois dans les services déconcentrés au 31 décembre 2023
en ETP – Programme 155**

(Y compris les MAD sortantes et Hors apprentis)

Direction ou Région définitive	Catégorie A						Total Catégorie A	Catégorie B				Total Catégorie B	Catégorie C		Total Catégorie C	Total général
	Emplois fonctionnels		A administratifs		A techniques			B administratifs		B techniques			Catégorie C			
	F	H	F	H	F	H		F	H	F	H		F	H		
Auvergne-Rhône-Alpes		1,00	101,80	38,50	214,00	116,50	471,80	107,90	15,00	21,20	8,00	152,10	76,60	12,80	89,40	713,30
Bourgogne-Franche-Comté	1,00		45,20	15,90	66,40	51,80	180,30	59,20	5,80	9,60	8,00	82,60	18,90	2,50	21,40	284,30
Bretagne	3,00		32,40	13,00	80,00	53,90	182,30	24,30	5,80	17,20	4,70	52,00	38,60	6,00	44,60	278,90
Centre-Val-de-Loire	2,00		37,40	18,00	51,60	35,70	144,70	44,70	10,80	6,40	5,00	66,90	28,60	2,00	30,60	242,20
Corse	1,00		16,30	6,00	12,00	6,00	41,30	14,00	2,00	3,00	1,00	20,00	3,80		3,80	65,10
Grand-Est	1,00	1,00	66,30	35,00	114,00	97,50	314,80	62,30	11,00	25,50	15,00	113,80	73,00	10,30	83,30	511,90
Guadeloupe		1,00	3,00	9,00	19,00	7,40	39,40	7,50		2,00	1,00	10,50	6,90	1,00	7,90	57,80
Guyane			8,00	4,00	9,10	7,00	28,10	3,00	1,50	1,00		5,50	5,00		5,00	38,60
Hauts-de-France	1,00	1,00	56,50	29,80	113,40	98,10	299,80	77,20	9,00	21,27	14,80	122,27	91,30	15,00	106,30	528,37
Ile-de-France	3,00	4,00	144,00	78,70	283,20	202,40	715,30	177,00	41,00	41,10	22,30	281,40	138,80	31,30	170,10	1166,80
La Réunion	2,00	1,00	14,80	10,00	19,00	15,30	62,10	12,00	4,00	3,00	1,00	20,00	7,00	1,00	8,00	90,10
Martinique	2,00		10,30	4,00	10,00	4,00	30,30	10,50	3,00	1,00		14,50	6,00		6,00	50,80
Mayotte	1,00		9,00	7,00	3,00	5,00	25,00	3,00	2,00			5,00	7,00	3,00	10,00	40,00
Normandie	1,00	2,00	41,60	16,80	74,90	65,30	201,60	42,60	5,00	16,80	8,00	72,40	37,90	7,70	45,60	319,60
Nouvelle-Aquitaine		2,00	70,00	32,00	138,60	101,80	344,40	80,30	15,70	17,69	8,00	121,69	70,50	8,80	79,30	545,39
Occitanie		2,00	70,80	30,00	148,80	82,30	333,90	75,00	12,00	28,84	11,00	126,84	69,60	11,00	80,60	541,34
Pays-de-la-Loire	1,00	1,00	44,20	13,00	67,60	67,30	194,10	39,90	9,20	13,00	5,60	67,70	47,60	7,50	55,10	316,90
Provence-Alpes-Côte d'Azur		1,00	61,43	29,00	117,50	67,70	276,63	77,60	16,00	24,30	8,50	126,40	56,10	5,00	61,10	464,13
Saint-Pierre et Miquelon	1,00		1,00	1,00	1,00	2,00	6,00	1,80	1,00			2,80			0,00	8,80
Wallis et Futuna							0,00	3,00	1,00			4,00	2,00	1,00	3,00	7,00
Sous-total	20,00	17,00	834,03	390,70	1543,10	1087,00	3891,83	922,80	170,80	252,90	121,90	1468,40	785,20	125,90	911,10	6271,33
INTEFP					141,00	83,00	224,00					0,00			0,00	224,00
Total général	20,00	17,00	834,03	390,70	1684,10	1170,00	4115,83	922,80	170,80	252,90	121,90	1468,40	785,20	125,90	911,10	6495,33

Source : (MSK)

Effectifs physiques gérés

(BDS FPE 002)

L'analyse de la structure des effectifs présentée repose essentiellement sur une distinction des effectifs en deux populations :

- les personnels « en fonction »¹
- les personnels « gérés mais non présents »²

Les effectifs sont décomptés en personnes physiques au 31 décembre 2023.

Répartition des effectifs physiques Gérés par situation administrative au 31 décembre 2023 (hors ARS) y compris les apprentis

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Commun aux 2 programmes			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Géré Rémunéré En Fonction	3 568	1 454	5 022	5 342	2 446	7 788	0	0	0	8 910	3 900	12 810
Géré Non Rémunéré Non Présent	341	184	525	213	143	356	915	333	1 248	1 469	660	2 129
Géré Rémunéré Non Présent	138	34	172	92	31	123	0	0	0	230	65	295
Total	4 047	1 672	5 719	5 647	2 620	8 267	915	333	1 248	10 609	4 625	15 234

Source : BPEPR – RENOIRH

¹ Les personnels « en fonction » comprennent les agents en activité, en mise à disposition entrante, en congé de formation, en cessation progressive d'activité, en soins médicaux périodiques ou à temps partiel thérapeutique.

² Les personnels « gérés mais non présents » comprennent les agents dont les positions administratives les placent hors de nos administrations (MAD sortantes, détachements sortants, disponibilités...)

Effectifs gérés en ETP au 31 décembre 2023

(BDS FPE 002b)

Répartition des effectifs Gérés en ETP par situation administrative au 31 décembre 2023 (hors ARS) y compris les apprentis

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Géré Rémunéré En Fonction	3 463,76	1 430,85	4 894,61	5 159,28	2 417,71	7 576,99	8 623,04	3 848,56	12 471,61
Géré Non Rémunéré Non Présent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Géré Rémunéré Non Présent	131,50	33,88	165,38	88,30	29,60	117,90	219,80	63,48	283,28
Total	3 595,35	1 464,73	5 059,99	5 247,58	2 447,31	7 694,89	8 842,84	3 912,04	12 754,89

Source : BPEPR – RENOIRH

Effectifs gérés en ETPT

(BDS FPE 002c)

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Commun aux 2 programmes			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Géré Rémunéré En Fonction	2 873,79	1 176,94	4 050,72	4 543,03	2 141,01	6 684,04	0,00	0,00	0,00	7 416,82	3 317,94	10 734,76
Géré Non Rémunéré Non Présent	48,11	27,43	75,54	25,05	17,31	42,36	0,69	0,76	1,45	73,86	45,49	119,35
Géré Rémunéré Non Présent	127,45	32,01	159,46	85,77	29,60	115,37			0,00	213,22	61,61	10 854,11
Total	3 049,35	1 236,37	4 285,72	4 653,85	2 187,92	6 841,77	0,69	0,76	1,45	7 703,89	3 425,04	11 128,93

Source : BPEPR – RENOIRH

Effectifs rémunérés au 31 décembre 2023

(BDS FPE 003)

Répartition des effectifs rémunérés par situation administrative au 31 décembre 2023 (hors ARS) y compris les apprentis

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Rémunéré Géré En Fonction	3 568	1 454	5 022	5 342	2 446	7 788	8 910	3 900	12 810
Rémunéré Non Géré En fonction	46	40	86	31	60	91	77	100	177
Rémunéré Géré Non Présent	138	34	172	92	31	123	230	65	295
Total	3 752	1 528	5 280	5 465	2 537	8 002	9 217	4 065	13 282

Source : BPEPR – RENOIRH

Effectifs rémunérés en ETP au 31 décembre 2023

(BDS FPE 003b)

Répartition des effectifs rémunérés en ETP par situation administrative au 31 décembre 2023 (hors ARS) y compris les apprentis

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Rémunéré Géré En fonction	3 463,76	1 430,85	4 894,61	5 159,28	2 417,71	7 576,99	8 623,04	3 848,56	12 471,61
Rémunéré Non Géré En Fonction	44,60	39,70	84,30	30,60	59,10	89,70	75,20	98,80	174,00
Rémunéré Géré Non Présent	131,50	33,88	165,38	88,30	29,60	117,90	219,80	63,48	283,28
Total	3 639,86	1 504,43	5 144,29	5 278,18	2 506,41	7 784,59	8 918,04	4 010,84	12 928,89

Source : BPEPR – RENOIRH

Effectifs rémunérés en ETPT au 31 décembre 2023

(BDS FPE 003c)

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Rémunéré Géré En Fonction	2 873,79	1 176,94	4 050,72	4 543,03	2 141,01	6 684,04	7 416,82	3 317,94	10 734,76
Rémunéré Non géré Non Présent	36,16	31,46	67,62	26,51	55,20	81,71	62,66	86,66	149,33
Rémunéré Géré Non Présent	127,45	32,01	159,46	85,77	29,60	115,37	213,22	61,61	274,82
Total	3 037,39	1 240,41	4 277,80	4 655,30	2 225,81	6 881,11	7 692,70	3 466,21	11 158,91

Source : BPEPR – RENOIRH

Effectifs physiques en fonction au 31 décembre 2023

(BDS FPE 004)

Pour rappel : en 2021, le nombre des agents en fonction par service a diminué du fait des transferts liés à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE).

En 2023, le nombre des agents en fonction sur les deux périmètres reste stable.

Sont comptabilisés les agents :
 En fonction, gérés et rémunérés,
 En fonction, non gérés et rémunérés,
 En fonction, non gérés et non rémunérés.

Répartition des effectifs physiques « en fonction » par service et par genre au 31 décembre 2022 et 2023 (y compris les apprentis)

Service	2022				2023			
	F	H	Total	Taux de féminisation	F	H	Total	Taux de féminisation
Périmètre "Affaires sociales-santé"	8 707	3 674	12 381	70%	8 699	3 710	12 409	70,10%
Administration centrale	1 686	1 034	2 720	62%	1 700	1 031	2 731	62,25%
Services déconcentrés	2 089	544	2 633	79%	1 989	513	2 502	79,50%
ARS	4 932	2 096	7 028	70%	5 010	2 166	7 176	69,82%
Périmètre "Travail-emploi"	5 407	2 458	7 865	69%	5 435	2 511	7 946	68,40%
Administration centrale	728	457	1 185	61%	740	469	1 209	61,21%
Services déconcentrés	4 679	2 001	6 680	70%	4 695	2 042	6 737	69,69%
Total	14 114	6 132	20 246	70%	14 134	6 221	20 355	69,44%

Source : BPEPR – RENOIRH

Répartition des effectifs physiques « en fonction » par statut et par genre au 31 décembre 2023 (y compris les apprentis)

Périmètre	Fonctionnaires			Contractuels			MAD entrante			Apprentis			Total général		
	Effectifs physiques		%	Effectifs physiques		%	Effectifs physiques		%	Effectifs physiques		%	Effectifs physiques		%
	F	H		F	H		F	H		F	H		F	H	
Secteur "Affaires sociales-santé"	5 813	2 336	100%	2 435	1 130	100%	195	127	100%	256	117	100%	8 699	3 710	100%
Administration centrale	1 004	540	19%	518	386	25%	78	51	40%	100	54	41%	1 700	1 031	22%
Services déconcentrés	1 707	431	26%	241	69	9%	1	0	0%	40	13	14%	1 989	513	20%
Agences régionales de santé	3102	1365	55%	1676	675	66%	116	76	60%	116	50	45%	5010	2166	58%
Secteur "Travail-emploi"	4 517	2 069	100%	760	384	100%	63	5	100%	95	53	100%	5 435	2 511	100%
Administration centrale	474	267	11%	214	182	35%	12	4	24%	40	16	38%	740	469	15%
Services déconcentrés	4043	1802	89%	546	202	65%	51	1	76%	55	37	62%	4695	2042	85%
Total général	10 330	4 405	100%	3 195	1 514	100%	258	132	100%	351	170	100%	14 134	6 221	100%
% par statut	72%			23%			2%			3%			100%		

Source : RENOIRH

Répartition des effectifs « en fonction » par catégorie et par secteur au 31 décembre 2023

Catégorie	Affaires sociales-santé			Travail et Emploi			ARS			Total		
	Effectifs en fonction		%	Effectifs en fonction		%	Effectifs en fonction		%	Effectifs en fonction		%
	F	H		F	H		F	H		F	H	
Catégorie A+	219	211	8%	81	74	2%	835	397	17%	1 135	682	9%
Catégorie A	1 751	842	50%	2 971	1 869	61%	1 819	701	35%	6 541	3 412	49%
Catégorie B	975	229	23%	1 347	332	21%	1 519	627	30%	3 841	1 188	25%
Catégorie C	525	144	13%	878	178	13%	605	315	13%	2 008	637	13%
Sous total catégorie	3 470	1 426	94%	5 277	2 453	97%	4 778	2 040	95%	13 525	5 919	96%
MAD Entrantes	79	51	2%	63	5	1%	116	76	3%	258	132	2%
Apprentis	140	67	4%	95	53	2%	116	50	2%	351	170	3%
Sous total MAD et Apprentis	219	118	6%	158	58	3%	232	126	5%	609	302	4%
Total général	3 689	1 544	100%	5 435	2 511	100%	5 010	2 166	100%	14 134	6 221	100%

Source : RENOIRH – et enquête

**Répartition des effectifs physiques « en fonction » par statut, catégorie, corps et par genre au 31 décembre 2023
(y compris MAD sortantes)(hors effectifs sous régime de droit privé en ARS)**

Statut/catégorie/corps		Administration centrale		Services déconcentrés		ARS		Total 2023	Total 2022	
		F	H	F	H	F	H			
Fonctionnaires	A+	Emplois de direction	39	38	15	20			112	96
		Administrateurs d'Etat	38	45	3	1	6	7	100	98
		Conseillers affaires sociales à l'étranger	1	5					6	10
		Inspecteurs généraux des affaires sociales	51	55					106	119
		Ingénieurs du génie sanitaire	13	7	1	0	108	67	196	196
		Fonctionnaires en PNA	15	20	1	0			36	6
		Médecins inspecteurs de santé publique	22	7	2		100	35	166	182
		Pharmaciens inspecteurs de santé publique	16	5			87	43	151	157
	Autres corps et COMEX					85	86	171	181	
	A	Attachés d'administration de l'Etat	357	174	368	105	378	120	1 502	1 446
		Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale	49	23	261	105	449	159	1 046	1 096
		Assistants de service social *	3	1	40	3	1	0	48	40
		Autres corps de catégorie A (Educateurs spécialisés des instituts)			1		5	14	20	21
		Chargés d'études documentaires	6				3	0	9	10
		Conseillers d'administration des affaires sociales	12	10	1	1			24	26
		Fonctionnaires en PNA	23	18	3	1			45	23
		Conseillers techniques de service social	6		29	4	4	0	43	48
		Ingénieurs d'études sanitaires	2				175	102	279	273
		Infirmiers	1		2	1	112	14	130	122
		Infirmiers de Polynésie française			42	25			67	73
	Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	6	7					13	0	
	B	Secrétaires administratifs	203	45	612	121	725	179	1 885	1 891
		Infirmiers					9	0	9	14
		Techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire	1				326	271	598	605
		Techniciens de physiothérapie	2						2	2
		Autres corps					0	3	3	10
		Fonctionnaires en PNA							0	6
	C	Adjoints administratifs	135	38	324	40	506	109	1 152	1 322
		Adjoints techniques	2	28	1	1	8	20	60	67
		Adjoints sanitaires			1	2	15	132	150	174
		Agents principaux des services techniques	1	12		1	0	3	17	17
		Chefs de service intérieur		2			0	1	3	3
	Total fonctionnaires		1 004	540	1 707	431	3 102	1 365	8 149	8 334
Agents contractuels	A+	1	5	1	3			10	11	
	A	437	320	102	43	1 141	451	2 494	2 292	
	B	40	40	117	23	459	171	850	878	
	C	40	20	21		76	53	210	232	
Total agents contractuels		518	385	241	69	1 676	675	3 564	3 413	
MAD entrant	A+	3	4					7	30	
	A	60	47	1		116	76	300	291	
	B	13						13	14	
	C	2						2	0	
Total MAD Entrant		78	51	1	0	116	76	322	335	
Apprentis	A+							0	0	
	A	87	38	17	4	116	50	312	223	
	B	10	11	20	8			49	50	
	C	3	5	3	1			12	26	
Total Apprentis		100	54	40	13	116	50	373	299	
Total		1 700	1 030	1 989	513	5 010	2 166	12 408	12 381	

Source : RENOIRH & données ARS

**Répartition par corps des personnels « en fonction »
du périmètre « Travail-Emploi » au 31 décembre 2023**

Statut/catégorie/corps		Administration centrale		Services déconcentrés		Total 2023	Total 2022	
		F	H	F	H			
Fonctionnaires	A+	Emplois fonctionnels	29	13	20	17	79	78
		Administrateurs de l'Etat	19	25		3	47	47
		Fonctionnaires en PNA	9	10		2	21	2
		Conseillers aux affaires sociales à l'étranger	1	1			2	0
		Autres corps					0	1
	A	Inspecteurs du travail	54	34	1 691	1 120	2 899	2 805
		Attachés d'administration de l'État	185	94	536	266	1 081	1 038
		Chargés d'études documentaires				1	1	5
		Conseillers d'administration des affaires sociales	8	5	8	7	28	32
		Conseillers techniques de service social	2		1		3	3
		Assistants de service social *	1		8		9	7
		Autres corps (Ingénieurs des systèmes d'information et de communication)	2	2		1	5	0
		Fonctionnaires en PNA	9	23	7	20	59	41
	B	Contrôleurs du Travail	1	1	259	109	370	473
		Secrétaires administratifs	98	26	777	136	1 037	975
		Fonctionnaires en PNA	1	1	4	7	13	15
	C	Agents principaux des services techniques		1			1	1
		Chefs de service intérieur		1			1	1
		Adjoints administratifs	55	17	730	112	914	1 044
		Adjoints techniques		13	2	1	16	20
Fonctionnaires en PNA						0	2	
Total fonctionnaires		474	267	4 043	1 802	6 586	6 590	
Agents contractuels	A+		1	3	2	6	10	
	A	167	144	292	152	755	712	
	B	27	16	180	36	259	257	
	C	20	21	71	12	124	43	
Total agents contractuels		214	182	546	202	1 144	1 022	
MAD entrant	A+					0	17	
	A	10	4	50	1	65	94	
	B	2				2	2	
	C			1		1	2	
Total MAD entrant		12	4	51	1	68	115	
Apprentis	A+					0	0	
	A	32	15	28	20	95	83	
	B	7		24	17	48	43	
	C	1	1	3		5	12	
Total Apprentis		40	16	55	37	148	138	
Total		740	469	4 695	2 042	7 946	7 865	

Source : RENOIRH

Effectifs en fonction en ETP au 31 décembre 2023

(BDS FPE 004bis)

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En Fonction Géré Rémunéré	3 463,85	1 430,85	4 894,70	5 159,28	2 417,71	7 576,99	8 623,13	3 848,56	12 471,70
En Fonction Non Géré Non Rémunéré	71,40	44,95	116,35	58,20	5,00	63,20	129,60	49,95	179,55
En Fonction Non Géré Rémunéré	44,60	39,70	84,30	30,60	59,10	89,70	75,20	98,80	174,00
Total	3 579,85	1 515,50	5 095,35	5 248,08	2 481,81	7 729,89	8 827,93	3 997,31	12 825,25

Source : RENOIRH

Effectifs en fonction en ETPT au 31 décembre 2023

(BDS FPE 004ter)

Situation administrative	Périmètre "Affaires sociales-santé"			Périmètre "Travail-emploi"			Total		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En fonction Géré Rémunéré	2 873,79	1 176,94	4 050,72	4 543,03	2 141,01	6 684,04	7 416,82	3 317,94	10 734,76
En fonction Non Géré Non Rémunéré	64,53	41,80	106,33	57,36	5,00	62,36	121,89	46,80	168,69
En fonction Non Géré Rémunéré	36,16	31,46	67,62	26,51	55,20	81,71	62,66	86,66	149,33
Total	2 974,48	1 250,20	4 224,67	4 626,90	2 201,21	6 828,11	7 601,37	3 451,41	11 052,78

Source : RENOIRH

Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée

(BDS FPE 005)

En 2023, 130 agents en contrat à durée déterminée (CDD) se sont vu proposer un contrat à durée indéterminée. Ce chiffre a augmenté par rapport à 2022 (78 agents en 2022).

Nombre de CDD transformés en CDI par périmètre entre 2021 et 2023 en administration centrale et services déconcentrés – hors ARS.

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Périmètre "Affaires sociales - Santé"	24	49	58	2	4	7	0	0	3	26	53	68
Administration centrale	21	42	52	1	0	6	0	0	3	22	42	61
Services déconcentrés	3	7	6	1	4	1	0	0	0	4	11	7
Périmètre "Travail - Emploi"	26	21	45	1	4	15	0	0	2	27	25	62
Administration centrale	13	6	21	1	1	1	0	0	1	14	7	23
Services déconcentrés	13	15	24	0	3	14	0	0	1	13	18	39
Total	50	70	103	3	8	22	0	0	5	53	78	130

Source : RENOIRH

Nombre de stagiaires de droit privé accueillis au cours de l'année

(BDS FPE 006)

Catégorie	Affaires sociales-santé		Travail et Emploi		Total	
	Effectifs en fonction		Effectifs en fonction		Effectifs en fonction	
	F	H	F	H	F	H
Catégorie A	95	32	49	28	144	60
Catégorie B	22	13	27	11	49	24
Catégorie C		3	2		2	3
Total général	117	48	78	39	195	87

Source : RENOIRH

Age moyen des effectifs en fonction sur emploi permanent

(BDS FPE 007)

Âge moyen des personnels « en fonction » par service et par catégorie au 31-12-2023 (hors ARS)

	A+		A		B		C		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Périmètre "Affaires sociales-santé"	50,30	49,8	43,7	44,1	48,7	45,9	52,3	50,4	48,7	47,5
Administration centrale	49,8	49,3	41,4	42,6	50,0	43,4	52,5	50,6	48,4	46,5
Services déconcentrés	54,3	53,9	46,6	47,4	48,2	47,4	52,2	49,9	50,3	49,7
Périmètre "Travail-emploi"	49,3	47,8	45,8	46,2	49,1	46,8	53,3	49,9	49,4	47,7
Administration centrale	46,7	45,4	41,7	42,5	47,4	47,2	51,5	46,6	46,8	45,0
Services déconcentrés	55,8	52,7	46,6	46,9	49,3	46,8	53,4	51,3	51,3	49,4
Total	50,0	49,3	45,0	45,5	48,9	46,4	52,9	50,1	49,0	47,6

Source : RENOIRH – MSK

Age médian des effectifs en fonction sur emploi permanent

(BDS FPE 007bis)

Age médian 2023	A+		A		B		C		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Périmètre "Affaires sociales-santé"	48,00	49,00	44,00	45,00	51,00	50,00	54,00	53,00	49,00	48,00
Administration centrale	50,00	49,00	40,00	44,00	52,00	47,00	55,00	54,00	46,00	47,00
Services déconcentrés	46,00	49,00	49,00	50,00	51,00	50,00	54,00	52,00	51,00	50,00
Périmètre "Travail-emploi"	50,00	51,00	47,00	48,00	51,00	51,00	56,00	53,00	50,00	49,00
Administration centrale	47,00	43,00	43,00	42,00	50,00	49,00	53,50	50,00	46,00	44,00
Services déconcentrés	57,00	54,00	47,00	49,00	51,00	51,00	56,00	54,00	50,00	49,00
Total	48,00	49,00	46,00	47,00	51,00	50,50	55,00	53,00	49,00	49,00

Source : RENOIRH

CHAPITRE 2

RECRUTEMENT

Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année

Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant en primo-nomination

Nombre de membres des jurys des concours et examens

Nombre d'agents ayant bénéficié du dispositif promotion par détachement de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 au cours de l'année

Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année

Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année

Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année

(BDS FPE 009)

Répartition des fonctionnaires recrutés par motifs, par catégorie et genre

Programme	Cat	A autres		Total A autres	A cigem		Total A cigem	A det		Total A det	A pna		Total A pna	A Réint		Total A Réint	Total général
		F	H		F	H		F	H		F	H					
124 AC	A			0	14	5	19	22	10	32	4	9	13	14	7	21	85
	B			0			0	7		7			0	6		6	13
	C			0			0	1	1	2			0	7		7	9
Total 124 AC		0	0	0	14	5	19	30	11	41	4	9	13	27	7	34	107
124 SD	A				27	16	43	22	6	28				5	3	8	79
	B	1	2	3				45	9	54				11	2	13	70
	C							19	3	22				8	1	9	31
Total 124 SD		1	2	3	27	16	43	86	18	104	0	0	0	24	6	30	180
155 AC	A				8	2	10	11	10	21	4	6	10	6	1	7	48
	B							6		6				3		3	9
	C							4		4				1		1	5
Total 155 AC		0	0	0	8	2	10	21	10	31	4	6	10	10	1	11	62
155 SD	A				35	23	58	80	37	117				19	9	28	203
	B	5		5	1		1	42	12	54				11	4	15	75
	C							35	3	38				10		10	48
Total 155 SD		5	0	5	36	23	59	157	52	209	0	0	0	40	13	53	326
Total général		6	2	8	85	46	131	294	91	385	8	15	23	101	27	128	675

Source : (MSK) BPEPR

Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant en primo-nomination (1/2)

(BDS FPE 010)

Types d'emplois	Programmes et statut d'emplois	Hommes		Femmes		Ensemble	
		Nominations	Dont Primo-nominations	Nominations	Dont Primo-nominations	Nominations	Dont Primo-nominations
Type 1 (SG, DG, DAC...)	124	6	4	7	5	13	9
	<i>dont Contractuels du P124</i>	3	2	1	1	4	3
	<i>dont Fonctionnaires du P124</i>	3	2	6	4	9	6
	155	1	1	1	1	2	2
	<i>dont Contractuels du P155</i>	0		0	0	0	0
	<i>dont Fonctionnaires du P155</i>	1	1	1	1	2	2
	Total Type 1	7	5	8	6	15	11
Type 2 (chef de service, sous-directeur, EHN, DP...)	124	8	6	12	6	20	12
	<i>dont Contractuels du P124</i>	2	2	1	1	3	3
	<i>dont Fonctionnaires du P124</i>	6	4	11	5	17	9
	155	5	3	12	9	17	12
	<i>dont Contractuels du P155</i>	0	0	2	2	2	2
	<i>dont Fonctionnaires du P155</i>	5	3	10	7	15	10
	Total Type 2	13	9	24	15	37	24
Type 4 (emplois de DATE)	124	4	2	2	2	6	4
	<i>dont Contractuels du P124</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>dont Fonctionnaires du P124</i>	4	2	2	2	6	4
	155	7	3	3	1	10	4
	<i>dont Contractuels du P155</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>dont Fonctionnaires du P155</i>	7	3	3	1	10	4
	Total Type 4	11	5	5	3	16	8

Source : DESD

Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant en primo-nomination (2/2)

Types d'emplois	Programmes et statut d'emplois	Hommes		Femmes		Ensemble	
		Nominations	Dont Primo-nominations	Nominations	Dont Primo-nominations	Nominations	Dont Primo-nominations
Type Etablissement public (directeur, directeur général...)	124	0	0	0	0	0	0
	<i>dont Contractuels du P124</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>dont Fonctionnaires du P124</i>	0	0	0	0	0	0
	155	1	1	0	0	1	1
	<i>dont Contractuels du P155</i>	1	1	0	0	1	1
	<i>dont Fonctionnaires du P155</i>	0	0	0	0	0	0
	Total Type EP	1	1	0	0	1	1
Total types d'emplois	124	18	12	21	13	39	25
	<i>dont Contractuels du P124</i>	5	4	2	2	7	6
	<i>dont Fonctionnaires du P124</i>	13	8	19	11	32	19
	155	14	8	16	11	30	19
	<i>dont Contractuels du P155</i>	1	1	2	2	3	3
	<i>dont Fonctionnaires du P155</i>	13	7	14	9	27	16
	P124 + P155	32	20	37	24	69	44
	<i>dont Contractuels</i>	6	5	4	4	10	9
	<i>dont Fonctionnaires</i>	26	15	33	20	59	35

Source : DESD

Nombre de membres des jurys des concours et examens (BDS FPE 011)

Répartition femmes-hommes dans la composition des jurys de concours, examens professionnels et concours réservés

Périmètre	Corps	Type de recrutement	Femmes	Hommes
Corps communs	Attaché d'administration de l'Etat	Examen professionnel	4	3
	Attaché principal d'administration de l'Etat	Examen professionnel	7	6
	Assistant principal de service social	Examen professionnel	3	1
	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Examen professionnel	4	3
	Secrétaire administratif de classe normale	Examen professionnel	4	3
	Secrétaire administratif de classe supérieure	Examen professionnel	4	3
Affaires sociales-santé	Infirmier d'Etat	Concours externe	1	3
	Infirmier d'Etat	concours réservé Classe normale	2	1
	Infirmier d'Etat	concours réservé hors classe	1	2
	Infirmier de Polynésie	concours	1	5
	Ingénieur d'études sanitaires	Concours externe et interne	-	-
	Ingénieur du génie sanitaire	Concours externe et interne	4	5
	Ingénieur du génie sanitaire	Examen professionnel	2	2
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours externe, interne et 3ème concours	5	4
	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale	Examen professionnel	5	5
	Médecin inspecteur de santé publique	Concours externe et interne	-	-
	Pharmacien inspecteur de santé publique	Concours externe et interne	-	-
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal	Concours externe, interne et 3ème concours	3	2
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (C en B)	Examen professionnel	2	2
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (Avancement de grade)	Examen professionnel	2	2
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef	Examen professionnel	4	3
	Attaché d'administration de l'état (art.93 loi 6 aout 2019) - BOETH	Recrutement réservé	1	2
	Attaché d'administration de l'état (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé	3	2
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé	4	1	
"Travail-emploi"	Inspecteur du travail	Concours externe, interne et 3ème concours	4	4
	Inspecteur du travail (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé	2	3
	SACS Renseignements	Concours externe et interne	3	4
Total			75	71
%			51%	49%

Source : Bureau des concours

Répartition femmes-hommes dans la présidence des jurys de concours, examens professionnels et concours réservés

Périmètre	Corps	Type de recrutement	Femmes	Hommes
Corps communs	Attaché d'administration de l'Etat	Examen professionnel		1
	Attaché principal d'administration de l'Etat	Examen professionnel	1	
	Assistant principal de service social	Examen professionnel		1
	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Examen professionnel		1
	Secrétaire administratif de classe normale	Examen professionnel	1	
	Secrétaire administratif de classe supérieure	Examen professionnel	1	
Affaires sociales-santé	Infirmier d'Etat	Concours externe		1
	Infirmier d'Etat	concours réservé Classe normale		1
	Infirmier d'Etat	concours réservé hors classe	1	
	Infirmier de Polynésie	concours		1
	Ingénieur d'études sanitaires	Concours externe et interne	-	-
	Ingénieur du génie sanitaire	Concours externe et interne		1
	Ingénieur du génie sanitaire	Examen professionnel	1	
	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours externe, interne et 3ème concours	1	
	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale	Examen professionnel		1
	Médecin inspecteur de santé publique	Concours externe et interne	-	-
	Pharmacien inspecteur de santé publique	Concours externe et interne	-	-
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal	Concours externe, interne et 3ème concours		1
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (C en B)	Examen professionnel	1	
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (Avancement de grade)	Examen professionnel	1	
	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef	Examen professionnel		1
	Attaché d'administration de l'état (art.93 loi 6 aout 2019) - BOETH	Recrutement réservé		1
Attaché d'administration de l'état (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé		1	
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé	1		
"Travail-emploi"	Inspecteur du travail	Concours externe, interne et 3ème concours		1
	Inspecteur du travail (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé		1
	SACS Services Renseignements	Concours externe et interne	1	
Total			10	14
%			42%	58%

Source : Bureau des concours

**Nombre d'agents ayant bénéficié du dispositif promotion par détachement
de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 au cours de l'année
(BDS FPE 012)**

Périmètre	Corps / grades d'accès	2023		
		Nombre de candidats recrutés		
		Femmes	Hommes	Total
Affaires sociales - Santé	Adjoint administratif			0
	Secrétaire administratif	1		1
	Total	1	0	1
Travail - Emploi	Adjoint administratif			0
	Secrétaire administratif	2	1	3
	Total	2	1	3
Total général		3	1	4

Source : BPEPR

**Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de
l'année
(BDS FPE 013)**

Périmètre	Type de contrat	2023		
		Nombre de candidats recrutés		
		Femmes	Hommes	Total
Affaires sociales - Santé	CDI	25	9	34
	CDD	265	132	397
	Total	290	141	431
Travail - Emploi	CDI	11	16	27
	CDD	269	95	364
	Total	280	111	391
Total général		570	252	822

Source : BPEPR

Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année

(BDS FPE 014)

Périmètre	2023		
	Nombre de candidats recrutés		
	Femmes	Hommes	Total
Affaires sociales - Santé	69	10	79
Travail - Emploi	71	15	86
Total général	140	25	165

Source : BPEPR

CHAPITRE 3

PARCOURS PROFESSIONNELS

Nombre de professionnels exerçant des fonctions spécialisées de conseil en mobilité-carrière (en ETP)

Nombre d'agents accompagnés

Nombre de promouvables par grade

Nombre de promus pour chaque grade

Nombre de promouvables pour chaque corps

Nombre de promus pour chaque corps

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel

Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ

Nombre de départs à la retraite

Nombre de demandes de ruptures conventionnelles

Nombre de professionnels exerçant des fonctions spécialisées de conseil en mobilité-carrière (en ETP)

(BDS FPE 019)

Classe d'âge	Catégorie							
	A		B		C		Contractuel	
	F	H	F	H	F	H	F	H
25-29 ans								
30-34 ans								
35-39 ans	1							
40-44 ans		1						
45-49 ans	1							
50-54 ans	1							
55-59 ans	1							
60 ans et plus		1						
Total	4	2	0	0	0	0	0	0

Source : Bureau des partenariats et de la diversification des parcours

Nombre d'agents accompagnés

(BDS FPE 020)

	2022			2023		
	F	H	Global	F	H	Global
Agents accompagnés	156	58	214	124	38	162
Entretiens conduits	431	148	579	346	106	452
Total	587	206	793	470	144	614

Source : Bureau des partenariats et de la diversification des parcours

	2022			2023		
	F	H	Global	F	H	Global
Agents accompagnés	89	99	188	116	97	213
Entretiens conduits	148	168	316	236	233	469
Total	237	267	504	352	330	682

Source : DESD

Nombre de promouvables par grade

(BDS FPE 021)

Les corps de catégorie A			Promouvables	
			F	H
Corps communs	Administrateurs de l'Etat	- Affaires sociales	60	70
		- Travail - Emploi	71	86
Corps communs	Attachés (Corps communs)	- Affaires sociales	698	313
		ARS		
		- Travail - Emploi		
Affaires sociales	Assistants de service social		34	3
		dont ARS		
	Conseillers technique de services social		36	3
		dont ARS		
	Infirmiers Infirmières		24	4
		dont ARS		
	Ingénieurs d'études sanitaires		90	47
		dont ARS		
Ingénieurs du génie sanitaire		73	45	
	dont ARS			
MISP		172	68	
	dont ARS			
PHISP		110	66	
	dont ARS			
IASS	IASS		503	230
		ARS		
Travail-Emplois	Inspecteurs du travail		779	1198
		Travail-Emploi	779	1198

Source : SDGRH

Les corps de catégorie B et C			Promouvables	
			F	H
Corps communs	Secrétaire adm (Corps communs)	tous périmètres	1339	347
		dont ARS		
		Travail -emploi		
Affaires sociales	Infirmiers Infirmières de cat B		1	0
		dont ARS		
	Tech. Sanitaire et Séc.Sanitaite	aff soc	90	80
dont ARS				
	Technicien de physiothérapie		8	0
Corps communs	Adj.Adm (Corps communs)	tous périmètres	1278	372
		dont ARS		
		Travail -emploi		
Affaires sociales	Adj.sanitaire	aff soc	13	83
		dont ARS		
Travail Emploi	Contrôleur du travail	Travail -emploi	62	48

Source : SDGRH

Nombre de promus pour chaque grade (BDS FPE 021bis)

Catégorie	Périmètre	2022			2023			
		Promus		Ratio	Promus		Ratio	
		F	H		F	H		
A	Corps communs aux 3 périmètres	64	44	7%	64	35	8%	Attachés
	Affaires sociales-santé	64	29	11%	62	20	11%	Filière sociale
	Travail-emploi	107	83	10%	124	85	11%	Travail
	Corps du P124 (iass)	33	13	6%	57	25	11%	lass
	Total catégorie A	268	169	11%	307	165	10%	
B	Corps communs aux 3 périmètres	161	42	11%	168	31	12%	SA
	Affaires sociales-santé	6	9	8%	7	6	7%	Filière sociale
	Travail-emploi	17	14	21%	11	8	17%	Travail
	Total catégorie B	184	65	12%	186	45	6%	
C	Corps communs aux 3 périmètres	70	330	19%	234	55	18%	Adjoints
	Affaires sociales-santé (Adj sanitaire)	4	21	12%	4	20	25%	
	Total catégorie C	74	351	19%	238	75	18%	
Total		526	585	12%	731	285	12%	

Source : SDGRH

Nombre de promouvables pour chaque corps

(BDS FPE 023)

Les corps de catégorie A			Promouvables	
			F	H
Corps communs	Administrateurs civils	- Affaires sociales		
		- Travail - Emploi		
Corps communs	Attachés(Corps communs	tous périmètres	1543	396
		ARS		
		- Travail - Emploi		
Affaires sociales	Assistantes de service social		0	0
		<i>dont ARS</i>		
	Conseillers technique de services social		43	7
		<i>dont ARS</i>	0	0
	Infirmiers Infirmières		0	0
		<i>dont ARS</i>	0	0
	Ingénieurs d'études sanitaires		208	145
		<i>dont ARS</i>		
	Ingénieurs du génie sanitaires		63	34
		<i>dont ARS</i>		
	MISP		0	0
		<i>dont ARS</i>		
IASS	IASS		5	3
		ARS	NC	NC
Travail-Emploi	Inspecteurs du travail		340	144

Source : SDGRH

Les corps de catégorie B et C			Promouvables	
			F	H
Corps communs	Secrétaire adm (Corps communs)	Tous périmètres	2279	523
Affaires sociales	Tech. Sanitaire et Séc.Sanitaite	aff soc	17	151
		<i>dont ARS</i>	17	151
Corps communs	Adj.Adm (Corps communs)	aff soc	0	0
		<i>dont ARS</i>	0	0
		Travail -emploi	0	0
Affaires sociales	Adj.sanitaire	aff soc	0	0
		<i>dont ARS</i>	0	0

Nombre de promus pour chaque corps (BDS FPE 023bis)

Catégorie	Périmètre	2022			2023			
		Promus		Ratio	Promus			
		F	H		F	H		
A	Corps communs aux 3 périmètres	13	4	2%	43	14	3%	Attachés
	Affaires sociales-santé	5	3	2%	4	3	1%	Filière sociale
	Travail-emploi	20	9	5%	35	9	9%	Travail
	IASS	4	0	22%	3	2	63%	IASS
	Total catégorie A	42	16	3%	85	28	4%	
B	Corps communs aux 3 périmètres	106	16	4%	107	13	4%	SA
	Affaires sociales-santé	1	3	2%	0	4	2%	T3S
	Total catégorie B	107	21	2%	107	17	4%	
Total		149	37	4%	192	45	4%	

Source : SDGRH

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel (1/2)

(BDS FPE 025)

Corps	Type de recrutement	NOMBRE DE POSTES	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'écrit	Nombre d'admissibles ou présélectionnés	Nombre de présents aux épreuves orales	NOMBRE D'ADMIS	Nombre sur liste complémentaire
Attaché d'administration de l'Etat	Examen professionnel	55	326	304	248	104	97	55	
Attaché principal d'administration de l'Etat	Examen professionnel	66	298	284	NA	NA	223	66	
Assistant principal de service social	Examen professionnel	2	9	4	NA	NA	1	1	
Secrétaire administratif de classe normale	Examen professionnel	30	344	283	217	79	79	30	
Secrétaire administratif de classe supérieure	Examen professionnel	64	264	230	177	99	84	64	
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Examen professionnel	53	218	185	154	89	80	53	
Secrétaire administratif de classe normale	Concours commun-Externe	29	Chiffres non disponibles (en attente de retour par l'Education Nationale)						
Secrétaire administratif de classe normale	Concours commun-Interne	24	Chiffres non disponibles (en attente de retour par l'Education Nationale)						
Secrétaire administratif de classe Supérieur renseignement - Interieur	Concours externe	10	495	481	132	23	17	10	
Secrétaire administratif de classe Supérieur renseignement - Interieur	Concours interne	13	272	253	143	36	26	13	4

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel (2/2)

Corps	Type de recrutement	NOMBRE DE POSTES	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'écrit	Nombre d'admissibles ou présélectionnés	Nombre de présents aux épreuves orales	NOMBRE D'ADMIS	Nombre sur liste complémentaire
Infirmier d'état (sur titres)	Concours externe	12	52	25	19	12	12	8	
Infirmier de Polynésie	Concours externe	6	NC	86	NC	NC	29	6	12
Infirmier d'Etat Classe normale	Concours réservé	19	24	4	NC	NC	3	3	
Infirmier d'Etat Hors classe	Concours réservé	38	42	25	NC	NC	24	24	
Ingénieur du génie sanitaire	Concours externe	12	70	29	16	10	10	4	
Ingénieur du génie sanitaire	Concours interne	5	13	10	7	4	4	1	
Ingénieur du génie sanitaire	Examen professionnel	2	13	10	NA	NA	6	2	
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours externe	39	355	323	90	64	53	39	6
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	Concours interne	20	158	148	81	47	35	20	4
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	3ème concours	6	26	21	10	8	8	5	
Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale	Examen professionnel	31	113	93	NA	NA	88	31	
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (géré SIEC)	Concours externe	16	NC	157	64	25	24	16	3
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (géré SIEC)	Concours interne	13	NC	40	13	6	6	3	
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (C en B)	Examen professionnel	8	28	25	22	15	15	8	
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal (Avancement de grade)	Examen professionnel	2	10	5	NA	NA	4	2	
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef	Examen professionnel	13	50	48	NA	NA	31	13	
Inspecteur du travail	Concours externe	112	1294	1137	426	176	161	112	9
Inspecteur du travail	Concours interne	29	277	245	85	49	46	29	4
Inspecteur du travail	3ème concours	47	505	450	211	56	50	34	
Attaché d'administration de l'état (art.93 loi 6 aout 2019) - BOETH	Recrutement réservé	5	79	62	NA	20	17	3	2
Attaché d'administration de l'état (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé	5	69	18	NA	17	15	3	2
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé	5	30	17	NA	11	9	4	
Inspecteur du travail (art.27 loi 11 janvier 1984) - BOETH	Recrutement réservé	12	125	73	NA	29	23	12	
TOTAUX		803	5559	5075	2118	979	1280	674	46

Source : Bureau des concours

Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ
(BDS FPE 026)

Répartition des agents fonctionnaires par programme motif, catégorie et genre

• **Programme 124 AC**

Programme	Cat	Motifs	Femme	Homme	Total
124 AC	A	D autres	2	1	3
		D CIGEM	35	4	39
		D décès	2	4	6
		D det	45	20	65
		D findet	11	7	18
		D fpna	5	9	14
		D mut ext	17	5	22
		D PEC ext	1	1	2
		D pna	2	3	5
		D prov	8	5	13
		D transfert	1		1
	Total A		129	59	175
	B	D det	12	7	19
		D findet	10	3	13
		D mut ext	3		3
		D prov	1		1
		D transfert	1		1
	Total B		27	10	37
	C	D décès		1	1
		D det	5		5
D findet		3		3	
D mut ext		1	1	2	
D prov		2		2	
D transfert			1	1	
Total C		11	3	14	
Total 124 AC		167	72	239	

Source : MSK

- Programme 124 SD

Programme	Cat	Motifs	Femme	Homme	Total
124 SD	CAT_A	D autres	33	16	49
		D CIGEM	13	5	18
		D det	17	4	21
		D mut ext	16	6	22
		D prov	9	1	10
	Total CAT_A		88	32	120
	CAT_B	D autres	11	6	17
		D det	26	10	36
		D mut ext	14	2	16
		D prov	5	1	6
	Total CAT_B		56	19	75
	CAT_C	D autres	1	2	3
		D det	15	3	18
D mut ext		2	1	3	
D prov		3		3	
Total CAT_C		21	6	27	
Total 124 SD			165	57	222

Source : MSK

- Programme 155 AC

Programme	Cat	objet év 1	Femme	Homme	Total
155 AC	A	D autres	2		2
		D CIGEM	17	6	23
		D det	10	11	21
		D findet	5	8	13
		D fpna	5	6	11
		D mut ext	9	2	11
		D PEC ext		2	2
		D pna	1		1
		D prov	4	1	5
	Total A		53	36	89
	B	D det	6	3	9
		D findet	8	1	9
		D mut ext	1		1
		D prov	1		1
	Total B		16	4	20
C	D det	3	2	5	
	D findet	1	1	2	
	D mut ext	1		1	
	D prov	2	1	3	
Total C		7	4	11	
Total 155 AC		76	44	120	

Source : MSK

• Programme 155 SD

Programme	Cat	objet év 1	Femme	Homme	Total
155 SD	A	D autres	10	2	12
		D CIGEM	19	18	37
		D décès		1	1
		D det	26	17	43
		D mut ext	17	1	18
		D pna	2		2
		D prov	21	8	29
	Total A		95	47	142
	B	D autres	9	4	13
		D décès	2		2
		D det	36	10	46
		D mut ext	8		8
		D prov	10		10
	Total B		65	14	79
	C	D autres	5	2	7
		D décès	1		1
		D det	13	4	17
		D mut ext	2		2
		D prov	2	1	3
	Total C		23	7	30
	Total 155 SD			183	68

Source : MSK

Répartition des départs à la retraite entre 2022 et 2023 par périmètre

Service	2022			Évolution 2021/2022	2023			Évolution 2022/2023
	F	H	Total		F	H	Total	
Périmètre "Affaires sociales-santé"	348	127	475	-9%	380	140	520	9%
Administration centrale	54	33	81	-16%	44	32	76	-7%
Service déconcentré	118	15	199	24%	142	33	175	-14%
ARS	176	79	255	-3%	194	75	269	5%
Périmètre "Travail-emploi"	311	87	398	-16%	303	87	390	-2%
Administration centrale	11	9	16	-50%	36	10	46	65%
service déconcentré	300	78	391	-12%	267	77	344	-14%
Total	659	214	873	-12%	683	227	910	4%

Source : RenoIRH

Répartition des départs à la retraite entre 2019 et 2023 par catégorie et périmètre

Catégorie	2022		Évolution 2021/2022	2023		Évolution 2022/2023
	Effectifs	%		Effectifs	%	
Périmètre "Affaires sociales-santé"	475	100%	-9%	520	100%	9%
Catégorie A	183	39%	-9%	192	37%	5%
Catégorie B	160	34%	1%	149	29%	-7%
Catégorie C	132	28%	-19%	179	34%	36%
Périmètre "Travail-emploi"	398	100%	-16%	390	100%	-2%
Catégorie A	142	36%	-6%	157	39%	11%
Catégorie B	125	31%	-21%	119	26%	-5%
Catégorie C	131	33%	-21%	114	35%	-13%
Ensemble	873	100%	-12%	910	100%	4%
Catégorie A	325	37%	-8%	349	38%	7%
Catégorie B	285	33%	-10%	268	29%	-6%
Catégorie C	263	30%	-20%	293	32%	11%

Source : RenoIRH

Répartition de l'âge moyen de départ à la retraite entre 2022 et 2023 par service et par genre

Catégorie	2022			2023		
	F	H	Total	F	H	Total
Périmètre "Affaires sociales-santé"	63,1	63,4	63,2	63,2	63,6	63,3
Administration centrale	63,7	63,8	63,8	63,9	64,2	64,0
Service déconcentré	62,8	63,5	63,2	63,01	63,0	63,0
ARS	62,7	62,9	62,8	63,2	63,6	63,3
Périmètre "Travail-emploi"	63,6	63,8	63,7	63,5	64,3	63,7
Administration centrale	64,2	64,3	64,3	63,9	63,1	63,7
Service déconcentré	63	63,2	63,1	63,4	64,5	63,6
Ensemble	63,3	63,6	63,5	63,4	64,0	63,5

Source : RenoIRH

Âge moyen de départ à la retraite entre 2022 et 2023 par catégorie, périmètre et genre

Catégorie	2022			2023		
	F	H	Total	F	H	Total
Périmètre "Affaires sociales-santé"	63,1	63,1	63,1	63,1	63,6	63,3
Catégorie A	63,5	63,7	63,6	63,6	63,8	63,6
Catégorie B	62,9	63,1	63	63	63,1	63
Catégorie C	62,9	62,4	62,7	62,9	63,7	63,1
Périmètre "Travail-emploi"	63,1	63,8	63,5	63,4	64,3	63,6
Catégorie A	63,2	63,8	63,5	63,4	64,3	63,7
Catégorie B	63,3	64	63,65	63,3	63,9	63,4
Catégorie C	62,9	63,5	63,2	63,6	65	63,8
Ensemble	63,1	63,4	63,3	63,3	64,0	63,5
Catégorie A	63,4	63,75	63,6	63,5	64,05	63,65
Catégorie B	63,1	63,55	63,3	63,15	63,5	63,2
Catégorie C	62,9	62,95	62,9	63,25	64,35	63,45

Source : RenoIRH

Nombre de demandes de ruptures conventionnelles

(BDS FPE 027bis)

Répartition par programme, statut, catégorie, sens de la décision et genre

Programme	Statut d'emploi (Titulaire ou contractuel)	Catégorie d'emploi (A, B, C) ou niveau hiérarchique (A,B,C)	Sens de la décision (accord ou refus)	F	H	Total général
P124	Titulaire	A	Acceptée	2		2
			Refusé		1	1
		Total A		2	1	3
	Contractuel	A	Refusé		1	1
		Total A			1	1
	Total P124			2	2	4
P155	Titulaire	A	Refusé	1		1
		Total A		1		1
		B	Acceptée	1		1
	Total B		1		1	
	Contractuel	A	Acceptée	1		1
		Total A		1		1
Total P155			3		3	
Total général				5	2	7

Source : DRH (SD GRH)

Répartition par tranche d'âge et par genre

Classe d'âge	2023
40-49 ans	1
<i>dont Femmes</i>	1
<i>dont Hommes</i>	
50-59 ans	5
<i>dont Femmes</i>	3
<i>dont Hommes</i>	2
60 ans et +	1
<i>dont Femmes</i>	1
<i>dont Hommes</i>	
Total	7
<i>dont Femmes</i>	5
<i>dont Hommes</i>	2

Source : DRH (SD GRH)

CHAPITRE 4

FORMATION

Nombre d'agents formés dans l'année

Dépenses de formation en titre 2 et titre 3 et rémunération des agents durant leur formation

Nombres de journées de formation

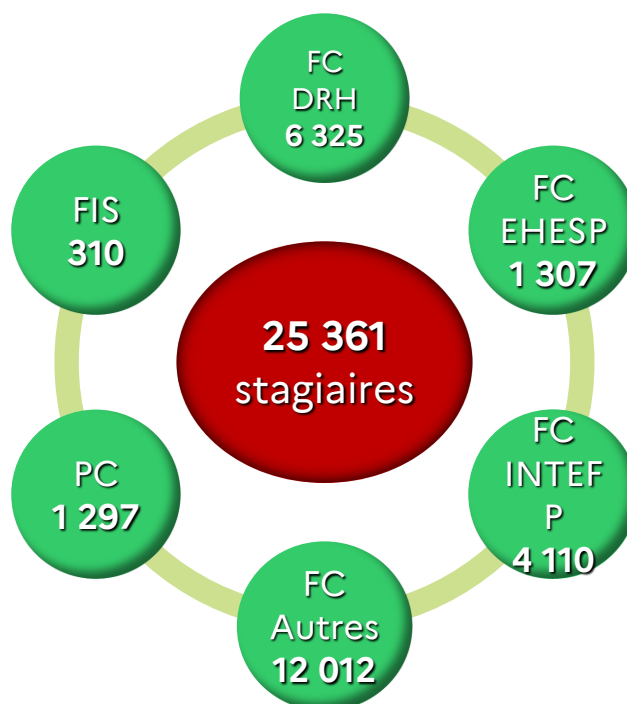
Nombre de stagiaires en formation

Nombre de demandes de congés formation

Introduction

Les actions de formation sont réparties entre plusieurs catégories :

- La **formation initiale statutaire** (FIS) ;
- La **formation continue** (FC) ;
- Les **préparations aux concours et examens professionnels** (PC).



Elles sont réalisées par différents acteurs :

- La **direction des ressources humaines** des Ministères sociaux (DRH) ;
- L'**École des hautes études en santé publique** (EHESP) ;
- L'**Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** (INTEFP) ;
- Les autres acteurs :
 - o Les **directions d'administration centrale** (DAC) ;
 - o Les **services déconcentrés** (DREETS, DEETS et DDETS) ;
 - o Les **établissements publics** (ex. ARS).

Au sein de la DRH, les actions de formation sont proposées par :

- Le **bureau de la formation** ;
- Le **campus managérial**.

Nombre d'agents formés dans l'année

(BDS FPE 028)

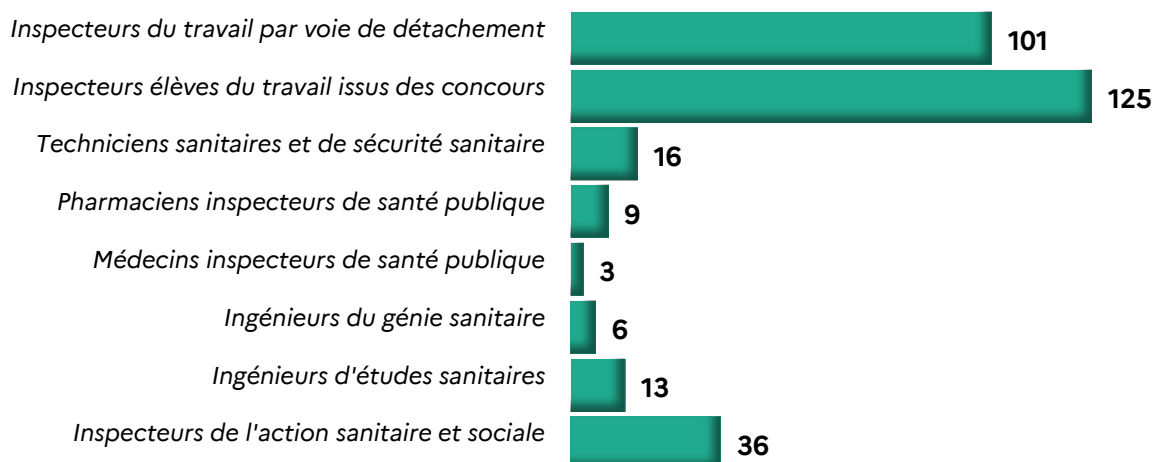
Périmètre : Formations inscrites dans RenoiRH (DRH + autres directions)

(+ DAC, SD et ARS pour le CPF)

Formation statutaire

	Femmes	Hommes	Total 2023	Total 2022
Catégorie A	191	103	294	213
Catégorie B	10	6	16	15
Catégorie C	0	0	0	0
Total	201	109	310	228

Par corps



À périmètre constant (Santé et Travail), nous observons une augmentation du nombre d'agents en formation statutaire depuis 2020, passant de 155 agents entrant en formation en 2020 contre 310 en 2023. Cette évolution favorable s'inscrit particulièrement dans le cadre de la démarche du recrutement par voie de détachement des inspecteurs du travail (101 en 2023 contre 59 en 2022) et l'augmentation des effectifs issus des concours des IET (125 en 2023 contre 84 en 2022).

Formation professionnelle (formation continue + préparation aux concours + formation individuelle)

		Titulaires	Non titulaires	Total 2023	Total 2022
Catégorie A	Femmes	1 146	150	1 296	1 422
	Hommes	582	94	676	651
	Total	1 728	244	1 972	2 073
Catégorie B	Femmes	574	34	608	586
	Hommes	118	14	132	113
	Total	692	48	740	699
Catégorie C	Femmes	261	1	262	269
	Hommes	59	0	59	52
	Total	320	1	321	321
Total ventilé	Femmes	1 981	185	2 166	2 277
	Hommes	759	108	867	816
	Total	2 740	293	3 033	3 093
Total général	Femmes	1 981	185	2 819 *	2 281
	Hommes	759	108	1 147 *	817
	Total	2 740	293	3 966 *	3 098

Observations sur la saisie des cellules 653 femmes et 280 hommes sans catégorie ni statut.

Les comparaisons pluriannuelles sont difficiles à établir compte tenu du manque de fiabilité des informations du fait que toutes les données ne sont pas saisies sur RenoIRH.

Sur la base des données recueillies sur RenoIRH, 3 966 agents des MSO ont été formés en 2023 par la DRH ou par les directions mobilisant l'outil.

La DRH réalise la majorité de ces formations : 3 839 agents formés en 2023 contre 3 098 agents en 2022.

Par critère

		Dont À distance 2023	Dont À distance 2022	Dont CPF 2023	Dont CPF 2022	Total 2023
Catégorie A	Femmes	791	1 100	59	41	1 296
	Hommes	326	470	22	10	676
	Total	1 117	1570	81	51	1 972
Catégorie B	Femmes	428	518	20	22	608
	Hommes	73	91	7	2	132
	Total	501	609	27	24	740
Catégorie C	Femmes	180	235	7	9	262
	Hommes	36	39	2	3	59
	Total	216	274	9	12	321
Total ventilé	Femmes	1 399	1 853	86	72	2 166
	Hommes	435	600	31	15	867
	Total	1 834	1 855	117	87	3 033
Total général	Femmes	1 628 *	1 855	86	74	2 819 *
	Hommes	532 *	601	31	15	1 147 *
	Total	2 160 *	2 456	117	89	3 966 *

Observations sur la saisie des cellules 229 femmes et 97 hommes sans catégorie.

La formation organisée à distance diminue fortement en 2023 : 54,5 % des agents formés ont ainsi suivi au moins une session à distance, contre 81,3 % en 2022, 82,2 % en 2021 et 37,9 % en 2020.

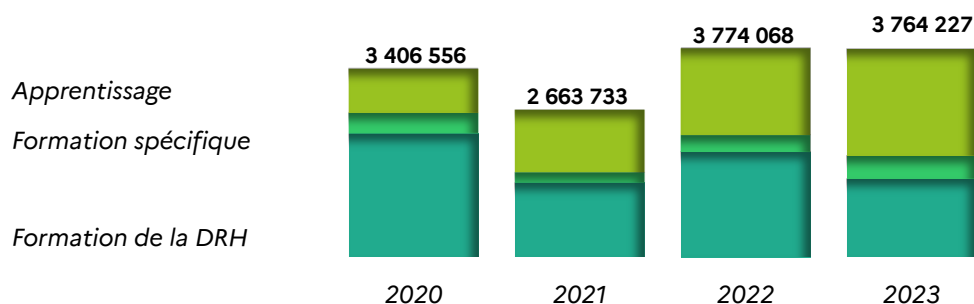
Dépenses de formation en titre 2 et titre 3 et rémunération des agents durant leur formation (BDS FPE 029)

Périmètre : Formations de la DRH, des DAC, des SD et des ARS

Coût pédagogique (hors frais de déplacement)

	2023	2022
Titre 2 – Formateurs internes	82 325 €	44 657 €
Titre 3 – Prestataires, locations, etc.	6 045 090 €	5 190 043 €
Total	6 127 415 €	5 234 700 €

Dépenses cumulées de la DRH



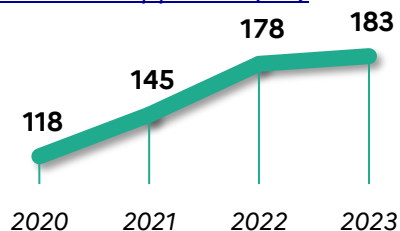
Les dépenses en autorisation d'engagement sont réparties entre les formations organisées par la DRH pour les agents des Ministères sociaux et celles organisées par les directions d'administration centrale pour leurs agents et le financement des organismes de formation des apprentis.

Financement du CPF

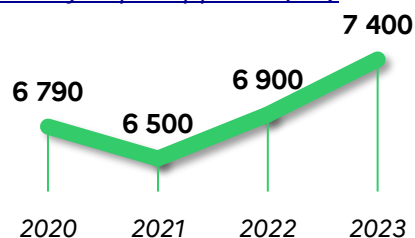
	2023	2022
Dotation globale	263 177 €	428 165 €
Consommation	170 829 €	414 121 €
% de consommation	64,9 %	96,7 %

Apprentissage

Nombre d'apprentis (AC)

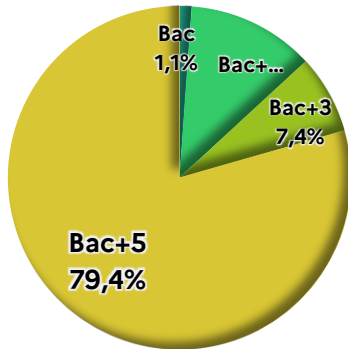


Coût moyen par apprenti (AC)

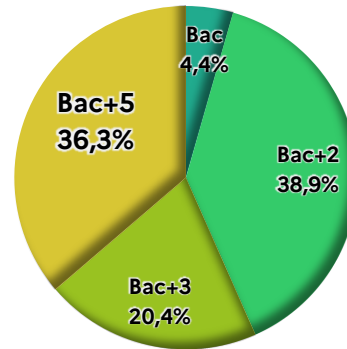


Niveau de diplôme préparé

Administration centrale



Services déconcentrés



Nombre d'agents formés dans l'année

Dépenses de formation en titre 2 et titre 3 et rémunération des agents durant leur formation

Nombres de journées de formation

Nombre de stagiaires en formation

Nombre de demandes de congés formation

Cette dynamique sur l'apprentissage s'explique notamment par une volonté politique de consacrer le dispositif dans la fonction publique de l'État comme voie d'excellence pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 29 ans et ainsi de leur offrir de nouvelles perspectives de recrutement en facilitant leur accès à la fonction publique.

Nombre de demandes de congés formation

(BDS FPE 030)

Périmètre : Formations de la DRH, des DAC, des SD, des ARS et des écoles
sauf pour le CPF : DAC)

Formation continue

		Titulaires	Non titulaires	Total ventilé	Total général 2023	Total 2022
Catégorie A	Femmes	11 402	3 497	14 899	14 899	12 398
	Hommes	5 108	1 361	6 469	6 469	5 952
	Total	16 510	4 858	21 368	21 368	18 350
Catégorie B	Femmes	5 649	1 759	7 407	7 407	5 032
	Hommes	1 625	560	2 185	2 185	1 492
	Total	7 273	2 319	9 592	9 592	6 524
Catégorie C	Femmes	1 378	100	1 478	1 478	1 146
	Hommes	434	140	574	574	221
	Total	1 811	240	2 051	2 051	1 367
Total ventilé	Femmes	18 429	5 356	23 785		
	Hommes	7 166	2 061	9 227		
	Total	25 595	7 417	33 012		
Total général	Femmes	18 429	5 356		28 024 *	
	Hommes	7 166	2 061		10 612 *	
	Total	25 595	7 417		39 442 *	
Total 2022	Femmes	8 693	2 892			23 434
	Hommes	3 227	1 130			9 447
	Total	11 920	4 022			33 344

Observations sur la saisie des cellules 4 239 jours femmes sans statut ni catégorie /
1 384 jours hommes sans statut ni catégorie / 807 jours sans sexe ni statut ni catégorie.

Préparations aux concours et examens

		Titulaires	Non titulaires	Total ventilé	Total général 2023	Total 2022
Catégorie A	Femmes	449	140	589	589	1 064
	Hommes	218	71	289	289	595
	Total	667	211	878	878	1 659
Catégorie B	Femmes	693	106	799	799	1 253
	Hommes	123	15	138	138	207
	Total	816	121	937	937	1 460
Catégorie C	Femmes	407	2	409	409	661
	Hommes	94	0	94	94	82
	Total	501	2	503	503	743
Total ventilé	Femmes	1 549	248	1 797		
	Hommes	435	86	521		
	Total	1 984	334	2 318		
Total général	Femmes	1 477	236		1 716 *	
	Hommes	423	86		511 *	
	Total	1 900	322		2 227 *	
Total 2022	Femmes	2 697	268			2 978
	Hommes	725	161			888
	Total	3 422	429			3 866

Observations sur la saisie des cellules 3 jours femmes sans statut ni catégorie / 2 jours hommes sans statut ni catégorie

Formation individuelle

		Compte personnel de formation	Bilan de compétences	Validation des acquis de l'expérience	Période de professionnalisation	Congé de formation professionnelle
Catégorie A	Femmes	424	149	95	12	95
	Hommes	144	14	0	4	0
	Total	568	163	95	16	95
Catégorie B	Femmes	0	33	51	0	164
	Hommes	0	0	6	0	56
	Total	0	33	57	0	220
Catégorie C	Femmes	221	0	1	0	166
	Hommes	0	0	0	0	125
	Total	221	0	1	0	291
Total ventilé	Femmes	645	182	147	12	425
	Hommes	144	14	6	4	181
	Total	789	196	153	16	606
Total général	Femmes	704 *	182	147	12	425
	Hommes	144	14	6	4	181
	Total	848	196	153	16	606
Total 2022	Femmes	NC	174	2	0	573
	Hommes	NC	12	3	0	112
	Total	NC	186	5	0	685

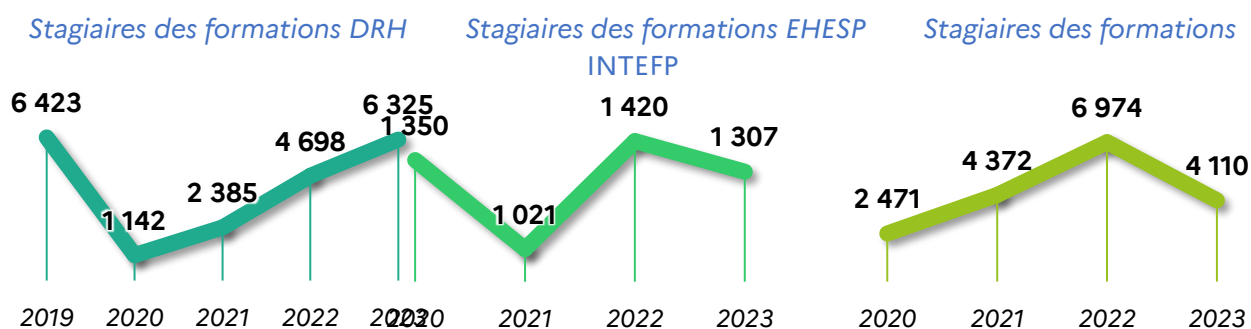
Nombre de stagiaires en formation et de demande de congés de formation (BDS FPE 030bis et BDS FPE 031)

Périmètre : Formations de la DRH, des DAC, des SD, des ARS et des écoles

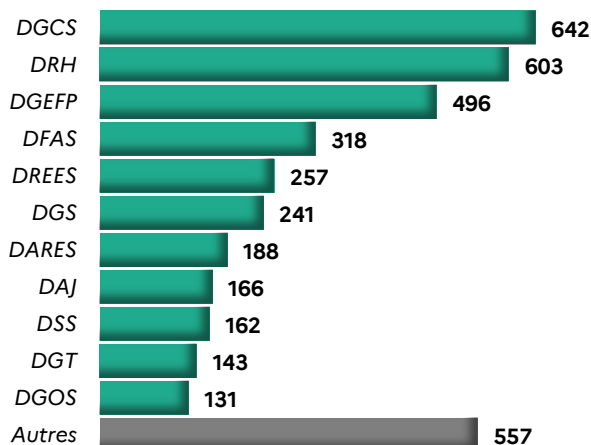
Formation continue

		Titulaires	Non titulaires	Total ventilé	Total général 2023	Total 2022
Catégorie A	Femmes	6 950	1 953	8 903	8 903	7 267
	Hommes	3 167	828	3 995	3 995	3 496
	Total	10 117	2 781	12 898	12 898	10 763
Catégorie B	Femmes	3 595	929	4 524	4 524	3 192
	Hommes	974	280	1 254	1 254	841
	Total	4 569	1 254	5 778	5 778	4 033
Catégorie C	Femmes	1 016	95	1 111	1 111	887
	Hommes	325	27	352	352	150
	Total	1 341	122	1 463	1 463	1 037
Total ventilé	Femmes	11 561	2 977	14 538		
	Hommes	4 466	1 136	5 601		
	Total	16 027	4 113	20 139		
Total général 2023	Femmes	11 561	2 977		16 576 *	
	Hommes	4 466	1 136		6 320 *	
	Total	16 027	4 113		23 754 *	
Total 2022	Femmes	5 480	1 935			13 108
	Hommes	1 844	718			5 071
	Total	7 324	2 653			18 554

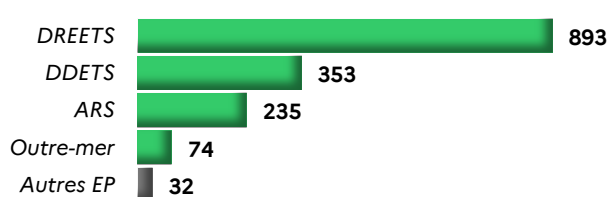
*Observations sur la saisie des cellules 2 038 femmes sans statut ni catégorie /
718 hommes sans statut ni catégorie / 858 stagiaires sans sexe ni statut ni catégorie.*



Par direction centrale (offre DRH)

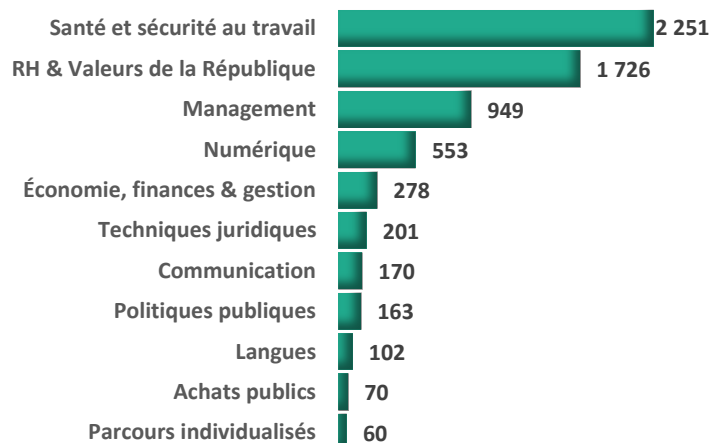


Par administration territoriale (offre DRH)

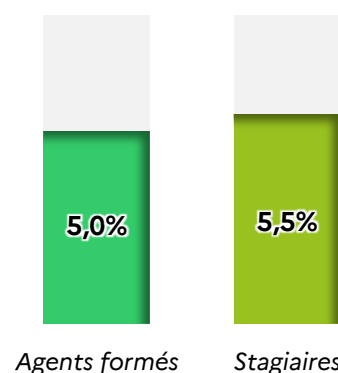


La formation des directions centrales augmente de 43,6 % et celle des services déconcentrés et des établissements publics de 13,8 % par rapport à l'année 2022. Dans les territoires, les évolutions sont variables, avec les agents départementaux qui en sont les principaux bénéficiaires (+22 % pour les DREETS, +33 % pour les DDETS, -14 % pour les ARS).

Stagiaires par domaine (offre DRH)

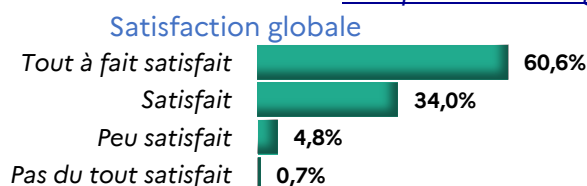


Part des BOETH (offre DRH)

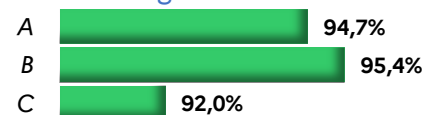


BOETH = Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Satisfaction des stagiaires (offre DRH)



Par catégorie



Depuis 2021, le bureau de la formation assure le suivi de la satisfaction des stagiaires grâce à un outil d'enquête informatisé et anonymisé qui permet une meilleure évaluation des formations.

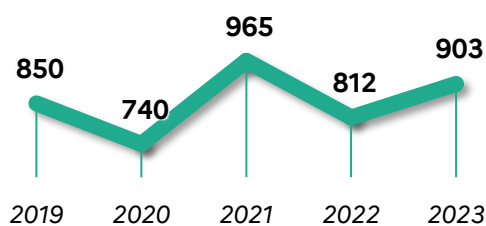
La satisfaction globale des stagiaires poursuit sa progression en 2023 avec un taux de 94,6 % contre 91,0 % en 2021.

Préparations aux concours et examens

		Titulaires	Non titulaires	Total ventilé	Total général 2023	Total 2022
Catégorie A	Femmes	140	31	171	171	249
	Hommes	71	8	79	79	115
	Total	211	39	250	250	364
Catégorie B	Femmes	342	36	378	378	522
	Hommes	74	6	80	80	70
	Total	416	42	458	458	592
Catégorie C	Femmes	189	1	190	190	297
	Hommes	42	0	42	42	35
	Total	231	1	232	232	332
Total ventilé	Femmes	671	68	739		
	Hommes	187	14	201		
	Total	858	82	940		
Total général	Femmes	671	68		741 *	
	Hommes	187	14		202 *	
	Total	858	82		1 297 *	
Total 2022	Femmes	983	77			1 068
	Hommes	201	20			222
	Total	1 184	97			1 290

Observations sur la saisie des cellules 2 femmes sans statut ni catégorie / 1 homme sans statut ni catégorie / 354 stagiaires sans sexe ni statut ni catégorie.

Stagiaires des préparations de la DRH



Préparations aux concours et examens (offre DRH)

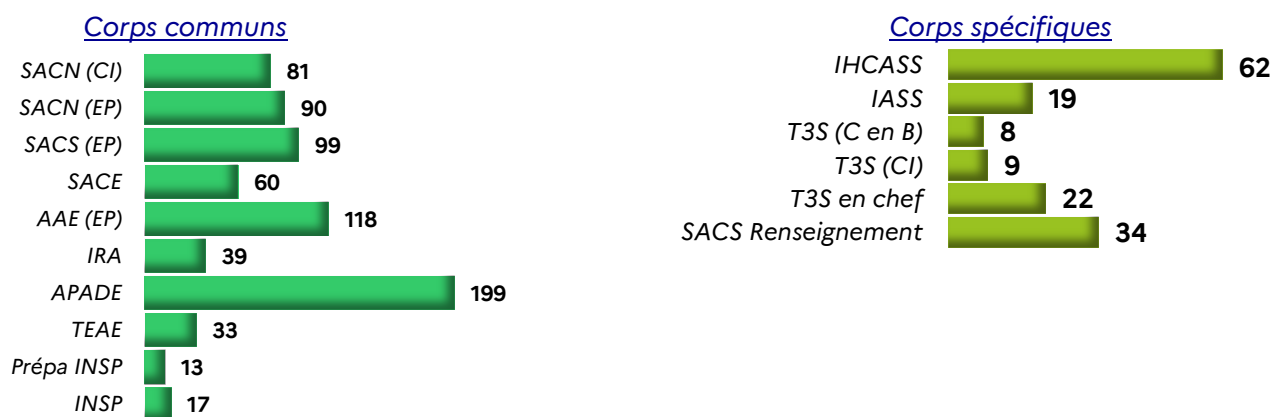
60

Bureau du pilotage des effectifs et politique de rémunération

Sous-direction du pilotage, de la qualité et des systèmes d'information des ressources humaines

Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines

SGMCAS-DRH – Rapport social unique des MSO – Année 2023



Le suivi des préparations aux concours et examens professionnels connaît des fluctuations au cours des années. S'agissant des préparations qui concernent les secrétaires administratifs de classe normale, l'année 2023 connaît une diminution avec 171 participants contre 213 en 2022.

Formation individuelle

		Bilan de compétences	Validation des acquis de l'expérience	Période de professionnalisation	Congé de formation professionnelle	Demandes de congé de formation
Catégorie A	Femmes	24	4	3	4	3
	Hommes	5	0	1	2	1
	Total	29	4	4	6	4
Catégorie B	Femmes	4	4	0	5	1
	Hommes	0	2	0	1	2
	Total	4	6	0	6	3
Catégorie C	Femmes	0	0	0	2	0
	Hommes	0	0	0	1	0
	Total	0	0	0	3	0
Total ventilé	Femmes	28	8	3	11	4
	Hommes	5	2	1	4	3
	Total	33	10	4	15	7
Total général	Femmes	28	8	3	11	4
	Hommes	5	2	1	4	3
	Total	33	10	4	15	7
2022	Femmes	41	3	0	20	13
	Hommes	3	2	0	7	10
	Total	44	5	0	27	23

Nombre de formations, de sessions et de stagiaires

(BDS FPE 404)

Périmètre : Formations inscrites dans RenoiRH (DRH)

61

Bureau du pilotage des effectifs et politique de rémunération

Sous-direction du pilotage, de la qualité et des systèmes d'information des ressources humaines

Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines

SGMCAS-DRH – Rapport social unique des MSO – Année 2023

		Formation initiale statutaire	Formation continue	Préparations aux concours
Formations	En présentiel	0	56	0
	À distance / Hybride	8	133	16
	Total	8	170 °	16
Sessions	En présentiel	0	263	0
	À distance / Hybride	8	275	16
	Total	8	538	16
Stagiaires	En présentiel	0	3 620	0
	À distance / Hybride	310	2 705	903
	Total	310	6 325	903

Observations sur la saisie des cellules Une même formation peut être organisée à la fois en présentiel et à distance en fonction des sessions, apparaissant ainsi 2 fois dans les lignes Formations mais comptée une seule fois dans le total

CHAPITRE 5

REMUNERATION

Masse salariale : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS (y compris CSA pensions)

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations, avec nombre d'hommes et de femmes

Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

Distribution des rémunérations nettes, ventilé par sexe

**Masse salariale : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales
(y compris CAS pensions)
(BDS FPE 032)**

Le détail des consommations par grands postes de dépenses

- Programme 124

Programme 124 (en euros)	FEMMES 2023 **	HOMMES 2023 **
Catégorie 21	179 754 089 €	92 574 095 €
Rémunérations principales	130 007 675 €	65 282 096 €
NBI	614 612 €	185 243 €
Indemnités et allocation diverses	44 268 886 €	24 079 663 €
Vacations	748 790 €	1 710 685 €
Occasionnels / saisonniers	3 974 542 €	1 187 926 €
Indemnités de jury et de concours, indemnités représentatives de frais	139 583 €	128 484 €
Catégorie 22	97 336 105 €	45 426 600 €
Cas pensions	65 263 288 €	27 976 140 €
Cotisations sociales	32 072 817 €	17 450 461 €
Catégorie 23	2 154 114 €	909 176 €
Prestations sociales	2 154 114 €	909 176 €
Action sociale		
Total	279 244 308 €	138 909 871 €

Source : DFAS/EMS

*** Les dépenses sont extraites de CHORUS, seul outil permettant d'extraire des informations par catégorie budgétaire des personnels PSOP et HPSOP.*

- Programme 155

Programme 155 (en euros)	FEMMES 2023**	HOMMES 2023 **
Catégorie 21	238 684 690 €	126 441 477 €
Rémunérations principales	180 682 839 €	94 654 190 €
NBI	397 538 €	177 510 €
Indemnités et allocations diverses	57 447 289 €	31 489 704 €
Vacations	71 612 €	51 080 €
Indemnités de jury et de concours, indemnités représentatives de frais	85 413 €	68 993 €
Catégorie 22	143 990 904 €	74 306 528 €
Cas pensions	104 811 922 €	53 290 867 €
Cotisations sociales	39 178 982 €	21 015 661 €
Catégorie 23	2 846 659 €	1 176 406 €
Prestations sociales	2 846 659 €	1 176 406 €
Action sociale		
Total	385 522 254 €	201 924 410 €

Source : DFAS/EMS

** Les dépenses sont extraites de CHORUS, seul outil permettant d'extraire des informations par catégorie budgétaire des personnels PSOP et HPSOP.

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations, avec nombre d'hommes et de femmes (BDS FPE 033)

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Total	Durée cumulée en nombre de mois
Ministère du travail, de la santé et des solidarités - P124 (hors ARS)	2023	1 750 360,02	2	8	10	12
Ministère du travail, de la santé et des solidarités - P155	2023	1 562 081,71	3	7	10	12

Source : INDIA

Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

(BDS FPE 034)

L'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat

- **Sur le programme 124,**

Le versement de la GIPA a occasionné en 2023 une dépense de 243 111 € correspondant au versement de la mesure au titre de l'année 2022. 411 agents ont bénéficié de ce versement.

Le versement de la GIPA 2022 est intervenu courant d'année 2023

Catégorie d'emploi	2023					
	Hommes		Femmes		Total	
Programme 124	Nb de bénéficiaires	Montant	Nb de bénéficiaires	Montant	Nb de bénéficiaires	Montant
Emplois fonctionnels	0	0 €	0	0 €	0	0 €
A administratifs	34	37 468 €	37	41 046 €	71	78 513 €
A techniques	11	13 397 €	27	26 502 €	38	39 899 €
B administratifs	36	24 314 €	124	60 205 €	160	84 519 €
B techniques	0	0 €	1	463 €	1	463 €
Catégorie C	26	8 686 €	105	31 030 €	131	39 717 €
Total	107	83 865 €	294	159 245 €	401	243 111 €

Source : DFAS/EMS

- **Sur le programme 155,**

Le versement de la GIPA a occasionné en 2023 une dépense de 495 738 € correspondant au versement de la mesure au titre de l'année 2022

843 agents ont bénéficié de ce versement.

Le versement de la GIPA 2022 est intervenu courant d'année 2023

Catégorie d'emploi	2023					
	Hommes		Femmes		Total	
Programme 155	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant
Emplois fonctionnels	0	0 €	0	0 €	0	0 €
A administratifs	30	41 132 €	51	55 239 €	81	96 371 €
A techniques	83	81 078 €	73	72 758 €	156	153 836 €
B administratifs	11	5 195 €	74	31 020 €	85	36 214 €
B techniques	64	33 485 €	171	85 791 €	235	119 276 €
Catégorie C	52	16 616 €	234	73 425 €	286	90 041 €
Total	240	177 505 €	603	318 233 €	843	495 738 €

Source : DFAS/EMS

Distribution des rémunérations nettes, ventilé par sexe

(BDS FPE 035)

Les dépenses de personnels par catégorie d'emplois « Affaires sociales - Santé »

Catégorie d'emploi Programme 124	Réalisation 2023					
	TOTAL ETPT *	FEMMES ETPT*	HOMMES ETPT *	TOTAL Dépenses*	FEMMES Dépenses*	HOMMES Dépenses*
Emplois fonctionnels	103	51	51	18 637 989 €	9 331 641 €	9 306 347 €
A administratifs	2 155	1 381	774	206 477 530 €	124 607 206 €	81 870 324 €
A techniques	743	517	226	71 513 144 €	49 311 611 €	22 201 533 €
B administratifs / B techniques	1 217	976	241	73 547 267 €	58 585 237 €	14 962 029 €
Catégorie C	755	613	142	47 978 249 €	37 408 611 €	10 569 637 €
Total	4972	3538	1434	418 154 179 €	279 244 308 €	138 909 871 €

Source : DFAS/SDAF/EMS

* Les données sont extraites d'INDIA, seul outil permettant d'extraire des informations générées, par catégories d'ETPT et de Masse salariale (MS). Les totaux des ETPT et de la MS sont donc le résultat des extractions INDIA et ne comprennent pas le personnel HPSOP (Outre-mer).

Les dépenses de personnels par catégorie d'emplois « Travail-Emploi »

Catégorie d'emploi Programme 124	Réalisation 2023					
	TOTAL ETPT *	FEMMES ETPT *	HOMMES ETPT *	TOTAL Dépenses *	FEMMES Dépenses *	HOMMES Dépenses *
Emplois fonctionnels	74	44	31	13 791 177 €	7 884 284 €	5 906 893 €
A administratifs	1 843	1 193	650	150 718 766 €	94 737 963 €	55 980 803 €
A techniques	3 010	1 774	1 237	255 617 939 €	148 954 479 €	106 663 460 €
B administratifs / B techniques	1 619	1 283	336	100 246 848 €	78 842 573 €	21 404 275 €
Catégorie C	1 153	963	190	67 071 935 €	55 102 955 €	11 968 979 €
Total	7699	5256	2444	587 446 665 €	385 522 254 €	201 924 410 €

Source : DFAS/SDAF/EMS

** Les données sont extraites d'INDIA, seul outil permettant d'extraire des informations générées, par catégories d'ETPT et de Masse salariale (MS). Les totaux des ETPT et de la MS sont donc le résultat des extractions INDIA et ne comprennent pas le personnel HPSOP (Outre-mer).*

CHAPITRE 6 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputables au service

Nombre d'accidents et de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en distinguant temporaire ou permanente au cours de l'année.

Nombre de décisions de mesure de protection fonctionnelles dans l'année

Montant total des sommes brutes versées au titre des mesures de protection fonctionnelle

Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année
Répartition des Assistants et Conseillers de prévention selon leur quotité de travail

Nombre de DUERP

Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par Sexe : - considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme ; - bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de

travail ; - dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme)

Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique pendant l'année

Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année, par Age ou tranche d'âge et par Sexe

Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par Sexe Suivi médical

**Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service
(BDS FPE 043)**

Pour l'administration centrale, les données proviennent du bureau Santé sécurité au travail Qualité de vie au travail chargé de l'instruction des accidents de service / du travail et des maladies professionnelles.

Le rapport social unique 2023 intègre les agents contractuels de droit privé pour l'analyse, tout comme les années précédentes.

En 2023, 206 accidents de service ou du travail et de trajet ont été reconnus comme imputables au service. Cela correspond à un taux d'accidents du travail de 1 % (1,60 % en 2022). Ces accidents ont entraîné 3755 jours d'arrêt, soit 18 jours en moyenne en 2023.

Les taux d'accident varient de 0,6 % pour les agents affectés au sein du périmètre « santé » des DREETS à 1,42 % pour les agents affectés en administration centrale du périmètre « santé ».

Le nombre moyen de jours d'arrêt par accident varie, quant à lui, de 13,5 jours pour les agents affectés en administration centrale du périmètre « santé » à 28,2 jours pour les agents affectés au sein du périmètre « santé » des DREETS.

Service	Nombre d'accidents		Nombre de jours d'arrêts		Taux 2023	Durée moyenne des arrêts	
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels		Fonctionnaires	Contractuels
P124-Santé							
AC Santé	30	6	410	77	1,42%	13,6	12,8
ARS	61	32	1021	505	1,12%	16,7	15,8
DREETS	8	2	282	0	0,9%	35,2	0
P155-Travail							
AC Travail	10	2	233	11	1,05%	23,3	5,5
DREETS	48	7	1124	92	1,07%	23,4	13,1
Total	157	49	3070	685	0,99%	19,5	13,9

Nombre d'accidents et de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en distinguant temporaire ou permanente au cours de l'année (BDS FPE 045)

Secteur	Permanente		Temporaire		Total invalidité	
	Nombre	% des accidents	Nombre	% des accidents	Nombre	% des accidents
Total secteur "santé"	0	0%	70	34%	70	34%
Total secteur "travail"	2	3%	41	19,90%	43	20,90%
Total	2	1%	111	53,90%	113	54,90%

Les types d'accidents

Les accidents de trajet restent la première cause d'accidents (58,7% en 2023 contre 45,5% en 2022), la proportion d'accidents stricto sensu est en baisse (34,4 % contre 44,3% en 2022). Les accidents de mission sont en baisse (6,7% en 2023 contre 10% en 2022 et 2021).

Nombre d'accidents survenus en 2023 par service et type d'accident

Service	Accident de mission	Accident de service ou du travail	Accident de trajet	Total
P124-Santé				
AC Santé	0	12	24	36
ARS	7	34	52	93
DREETS	1	2	7	10
P155-Travail				
AC Travail	0	4	8	12
DREETS	6	19	30	55
Total	14	71	121	206

Nombre de décisions de mesure de protection fonctionnelles dans l'année (BDS FPE 053)

La protection fonctionnelle des agents en 2023

En 2023, le nombre total de demandes de protection fonctionnelle au titre de l'article L. 134-5 du code général de la fonction publique (CGFP) (agents victimes) s'élève à **59 demandes** : 10 pour le programme 124 (santé et solidarités) et 49 pour le programme 155 (travail). Ces chiffres traduisent une très légère augmentation au regard des données de l'année antérieure (55 en 2022, dont 6 pour le programme 124 et 49 pour le programme 155).

En 2023, le nombre de demandes de protection fonctionnelle au titre **des articles L. 134-2 à L. 134-4 du CGFP** (agents poursuivis civilement ou pénalement) s'élève à **5** (1 pour le programme 124 et 4 pour le programme 155). Ces chiffres traduisent également une très légère augmentation au regard des données de l'année 2022 (7 demandes dont 2 pour le programme 124 et 5 pour le programme 155).

Les demandes de protection fonctionnelle des agents du Programme 124

Le nombre de demandes de protection fonctionnelle au titre de l'article L134-5 du CGFP a augmenté comparé à celui de 2022 (10 contre 6). Il convient d'ajouter que 1 demande a été effectuée au titre des articles L134-2 à L134-4 du CGFP.

Demandes de protection fonctionnelle par corps ou emploi du demandeur en 2023 (agents du P124)

(Les chiffres des tableaux ci-dessous prennent en compte à la fois le nombre de demandes au titre des II, II, et IV de l'article 11).

"Affaires sociales-santé"	2020			2021			2022			2023		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Emploi de direction (au sens statutaire)		1	1							0	1	1
Attaché		2	2	2	2	4		1	1	4	0	4
IASS		1	1	4	1	5	1		1	1	0	1
CTSS										0	0	0
Agent non titulaire	1		1	1		1		1	1	1	0	1
Assistante sociale										0	0	0
Administrateur civil (hors emplois fonctionnels)										0	0	0
Adjoint sous-directeur (emploi non fonctionnel)										0	0	0
Adjoint administratif	1		1							0	1	1
Apprenti										0	0	0
APST										0	0	0
MISP										0	0	0
DTN										0	0	0
Directeur (hors emplois fonctionnels)										0	0	0
SAMAS	3		3	4	1	5	1		1	0	1	1
Autres	3	4	7		2	2	3	1	4	0	2	2
Total	8	8	16	11	6	17	5	3	8	6	5	11

Les demandes de protection fonctionnelle des agents du Programme 155

Le tableau ci-dessous fait ressortir un nombre équivalent (53 demandes contre 54) du nombre de demandes pour les agents du périmètre 155 en 2023 par rapport à 2022, avec une nette prédominance des inspecteurs du travail. On constate, par ailleurs, que les demandes des femmes ont augmenté (32 en 2023 contre 25 en 2022) alors que celles des hommes ont diminué (21 en 2023 contre 29 en 2022).

(Les chiffres ci-dessous prennent en compte les demandes au titre des articles L134-2 à L134-5).

Corps	2020			2021			2022			2023		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
RUC/DUT				1	1	2	1		1	0	0	0
DAT	7	2	9	6	1	7	1	3	4	1	1	2
DT		2	2	1	2	3		1	1	0	2	2
IT	16	15	31	32	19	51	19	18	37	23	12	35
CT	1	2	3		2	2	1	3	4	2	0	2
Autres	1	1	2	4	1	5	1	3	4	2	2	4
SG		2	2							0	0	0
Attaché				2	2	4	2	1	3	4	4	8
Total	25	24	49	46	28	74	25	29	54	32	21	53

Les motifs ayant justifié la protection fonctionnelle des agents des programmes 124 et 155

Motifs ayant justifié ces demandes (1^{er} motif de la demande prise en compte si demande multifactorielle)

Motif	2020			2021			2022			2023		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Diffamation		2	2	5	4	9	3	2	5	5	2	7
Harcèlement (moral et/ou sexuel)	5	2	7	6	1	7	7	1	8	11	8	19
Diffamation et injure non publique	1	1	2					1	1	0	0	0
Diffamation publique		2	2	1		1				0	0	0
Dénonciation calomnieuse	1		1	7	3	10	2	2	4	2	1	3
Discrimination		1	1		1	1	1		1	1	0	1
Injure / agression verbale	1	3	4	1		1	2	5	7	1	0	1
Menaces et menaces de mort	5	3	8	6	1	7	2	6	8	11	9	20
Outrage seul	5	7	12	4	4	8	3	3	6	2	2	4
Accusations outrageantes et calomnieuses				3	2	5				0	0	0
Injure couplée avec outrage	1	2	3				2	3	5	0	0	0
Violences (atteinte à l'intégrité physique)				1	2	3	1		1	0	0	0
Exposition à l'amiante	2		2					2	2	0	0	0
Comportement agressif (non assimilable à une menace)				6	10	16				1	2	3
Attaque										0	0	0
Résistance et rébellion										0	0	0
Obstacle							2		2	0	0	0
Agression sexuelle	1		1				1		1	1	0	1
Agression verbale et physique	2	3	5					2	2	0	0	0
Intimidation	1	1	2	2	1	3				0	0	0
Autres (dont comportement inapproprié de l'auteur des faits à l'origine de la demande)	13	6	19	15	5	20	4	5	9	3	2	5
Total	38	33	71	57	34	91	30	32	62	38	26	64

Les diffamations, faits constitutifs de harcèlement, menaces à l'encontre des agents dans l'exercice de leurs fonctions constituent en 2023 la majorité des faits (46) ayant conduit les victimes à solliciter la protection fonctionnelle instituée par l'article L. 134-5 du CGFP.

Il est plus difficile de classer les demandes de protection fonctionnelle au titre des articles L. 134-2 à L. 134-4 du CGFP, en raison de la variété des motifs des demandes.

Analyse des réponses de l'administration en cas d'octroi de la protection fonctionnelle

Sur les 64 demandes de protection fonctionnelle (53 pour le programme 155 (travail) et 11 pour le programme 124 (santé et solidarités)), 43 agents au total ont bénéficié de la protection.

41 décisions d'octroi ont été rendues au titre de l'article L. 134-5 du CGFP (= agents victimes : 35 pour le programme 155 et 6 pour le programme 124).

2 décisions d'octroi ont été prises sur le fondement des articles L. 134-2 à L. 134-4 du CGFP (= agents poursuivis civilement ou pénalement : 1 pour le programme 155 et 1 pour le programme 124).

Analyse des réponses de l'administration en cas de refus de la protection fonctionnelle

Sur les 64 demandes de protection fonctionnelle, 21 agents se sont vu refuser la protection.

18 demandes ont été refusées au titre de l'article L. 134-5 du CGFP (= agents victimes : 14 pour le programme 155 et 4 pour le programme 124).

3 demandes ont été refusées au titre des articles L. 134-2 à L. 134-4 du CGFP (= agents poursuivis civilement ou pénalement). Elles concernaient toutes le programme 155.

Les dépenses de protection fonctionnelle en 2023

Au titre du programme 124, agents des périmètres santé et solidarités :

La direction des affaires juridiques (DAJ) a réalisé 11 paiements pour un montant total de dépenses égal à 136 363,14 euros en application de 7 conventions d'honoraires et au bénéfice de 8 agents.

Au titre du programme 155, agents du périmètre travail :

La DAJ a réalisé 52 paiements pour un montant total de dépenses égal à 126 006,94 euros en application de 32 conventions d'honoraires et au bénéfice de 43 agents.

Montant total des sommes brutes versées au titre des mesures de protection fonctionnelle

(BDS FPE 054)

1 Programme 124 : Affaires sociales

La DAJ a réalisé 11 paiements pour 7 dossiers de protection fonctionnelle instruits en **2023** pour un montant total de dépenses égal à 136 363, 14 €.

Les 8 décisions de protection fonctionnelle ont plus précisément bénéficié à :

-3 femmes et 5 hommes ;

-7 personnes en qualité d'agent poursuivi et 1 en qualité de victime

Les poursuites civiles ou pénales sont au nombre de 5 et 2 dossiers sont des dossiers portés devant la CJR.

2 Programme 155 : Travail – Emploi

La DAJ a réalisé **52** paiements pour 32 dossiers de protection fonctionnelle instruits en **2023** pour un montant total de dépenses égal à 126 006, 94 €

Dans le détail, les 43 **décisions** de protection fonctionnelle ont bénéficié à :

-24 femmes et 19 hommes ;

-9 personnes en qualité d'agent poursuivi et 34 en qualité de victime

Les poursuites sont exclusivement civiles ou pénales.

Répartition des Assistants et Conseillers de prévention selon leur quotité de travail

(BDS PFE 060)

Le réseau des assistants et des conseillers de prévention

Fonctions et missions des assistants et conseillers de prévention

Les missions des assistants et des conseillers de prévention relèvent de l'article 4-1 du décret n° 82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

La mission des assistants et des conseillers de prévention est d'assister et de conseiller le chef de service dans la démarche d'évaluation des risques, la mise en place d'une politique de prévention des

risques ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents (*ex : visites fréquentes des lieux de travail, diffusion d'informations dans les domaines SST...*) ;
- Améliorer les méthodes et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents (*ex : observer les conditions de travail des agents et relayer les constats auprès du chef de service...*) ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre (*ex : participer à l'analyse des causes des accidents de service et proposer des solutions, recueillir les statistiques des accidents et des maladies professionnelles, participer aux travaux et/ou enquêtes menées par la formation spécialisée, participer à la sensibilisation des agents en particulier dans le cadre de l'élaboration du programme de formation pour le personnel, participer à tout projet de rénovation et à la mise à jour et diffusion de la réglementation.....*) ;
- Veiller à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, les assistants et les conseillers prévention :

- Proposent des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- Participent, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Les assistants et conseillers de prévention assurent ainsi le lien entre le directeur et les agents. Ils sont des acteurs incontournables de la prévention des risques. En outre, le conseiller de prévention assure des actions de coordination et d'animation du réseau, de formation et de conseil aux assistants de prévention.

Le réseau des assistants et conseillers de prévention est coordonné par une conseillère nationale de prévention (CNP).

Outre l'expertise et l'accompagnement quotidien effectué par la CNP auprès des services et acteurs de prévention, celle-ci a poursuivi en 2023 les réunions d'animation du réseau en administration centrale et en services déconcentrés associant les assistants et conseillers de prévention.

Le réseau des assistants de prévention au niveau de l'administration centrale

À la suite de la publication de l'instruction n° DRH/SD3C/2017/34 du 30 janvier 2017 relative aux responsabilités des chefs de service d'administration centrale en matière de santé et de sécurité au travail, un assistant de prévention a été nommé dans chaque service d'administration centrale.

Le réseau des conseillers et assistants de prévention au niveau régional

Le réseau est composé :

- Dans les ARS de 16 conseillers de prévention et 90 assistants de prévention ;
- Dans les DREETS de 13 conseillers de prévention et de 17 assistants de prévention ;
- A l'INTEFP d'un conseiller de prévention et de 4 assistants de prévention.

Nombre de DUERP

(BDS PFE 100)

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

L'évaluation des risques professionnels est une obligation des chefs de service qui a été rappelée notamment par la circulaire DGAFP B9 n°10-MTSF1013277C du 18 mai 2010 et, pour l'administration centrale, par l'instruction n° DRH/SD3C/2017/34 du 30 janvier 2017 relative aux responsabilités des chefs de service d'administration centrale en matière de santé et de sécurité au travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un élément clé de la prévention des risques professionnels dont la réalisation implique nécessairement d'une part, les agents et leurs représentants, et d'autre part, les acteurs opérationnels de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par Sexe : - considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme ; - bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail ; - dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme) - (BDS PFE 110)

Périmètre	Service : AC/SD	Tranche d'âge	Catégorie A		Total Catégorie A	Catégorie B		Total Catégorie B	Catégorie C		Total Catégorie C	Total général
			F	H		F	H		F	H		
Affaires sociales	Admin. centrale	30-34 ans	2		2							2
		35-39 ans	1		1							1
		40-44 ans	6		6							6
		45-49 ans	2	1	3				2	2	4	7
		50-54 ans	1	1	2	2		2		1	1	5
		55-59 ans	4	2	6	5	1	6	1		1	13
		60-64 ans	4	1	5	2		2	3	1	4	11
	Total Admin. centrale		20	5	25	9	1	10	6	4	10	45
	Services déconcentrés	25-29 ans	1		1	1		1	1		1	3
		30-34 ans	2		2							2
		35-39 ans	3	1	4	1		1	1		1	6
		40-44 ans	1		1	4	1	5	2		2	8
		45-49 ans	7		7	6		6	2		2	15
		50-54 ans	11	2	13	9	3	12	5		5	30
		55-59 ans	7	1	8	8		8	9		9	25
60-64 ans		11	2	13	10		10	9	1	10	33	
65 ans et plus							2		2	2		
Total Services déconcentrés		43	6	49	39	4	43	31	1	32	124	
Total Affaires sociales			63	11	74	48	5	53	37	5	42	169
Travail Emploi	Admin. centrale	35-39 ans					2	2				2
		40-44 ans	2		2							2
		45-49 ans	3	1	4				1		1	5
		50-54 ans	4	1	5					1	1	6
		55-59 ans	5		5	1		1				6
		60-64 ans	5		5		1	1				6
		65 ans et plus				1		1				1
	Total Admin. centrale		19	2	21	2	3	5	1	1	2	28
	Services déconcentrés	25-29 ans	1		1	2		2				3
		30-34 ans	6		6	2		2	1		1	9
		35-39 ans	5	2	7	2	1	3	1		1	11
		40-44 ans	15	2	17	3		3	3		3	23
		45-49 ans	18	9	27	11		11	2		2	40
		50-54 ans	22	11	33	7	3	10	10	2	12	55
55-59 ans		19	4	23	15	2	17	18	1	19	59	
60-64 ans	16	3	19	12	5	17	16	1	17	53		
65 ans et plus	3	1	4	2		2		1	1	7		
Total Services déconcentrés		105	32	137	56	11	67	51	5	56	260	
Total Travail-Emploi			124	34	158	58	14	72	52	6	58	288
Total général			187	45	232	106	19	125	89	11	100	457

Source : RenoIRH

Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique pendant l'année

(BDS PFE 111)

Périmètre	Mod. de Serv. : Libellé Court	Tranche d'âge	F	H	Total général
Affaires sociales - Santé	TP théra ap acc serv/acc travail/mal pro	50-54 ans		1	1
		40-44 ans	2		2
	TP théra ap CMO/CLM/CLD/CGM	45-49 ans	1		1
		50-54 ans	2	1	3
		55-59 ans	5		5
		60-64 ans	3	2	5
Total Affaires sociales - Santé			13	4	17
Travail - Emploi	TP théra ap acc serv/acc travail/mal pro	40-44 ans	1		1
		50-54 ans	1		1
	TP théra ap CMO/CLM/CLD/CGM	30-34 ans	1		1
		40-44 ans	2		2
		50-54 ans	3	1	4
		55-59 ans	1		1
		60-64 ans	2	1	3
Total Travail - Emploi			11	2	13
Total général			24	6	30

Source : RenoirRH

Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année, par Age ou tranche d'âge et par Sexe

(BDS PFE 112)

Périmètre	Tranche d'âge	F	H	Total général
Affaires sociales	35-39 ans	1		1
	50-54 ans	5		5
	55-59 ans	1	1	2
	60-64 ans	4		4
Total Affaires sociales		11	1	12
Travail Emploi	40-44 ans	2	2	4
	45-49 ans	1	1	2
	50-54 ans	2		2
	60-64 ans	4	1	5
	65 ans et plus	1		1
Total Travail Emploi		10	4	14
Total général		21	5	26

Source : RenoirRH

Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par Sexe

(BDS PFE 113)

Programme	Tranche d'âge	F	H	Total général
Affaires sociales - Santé	56 - 60 ans	4		4
	61 - 65 ans	3		3
	66 et plus		1	1
Total Affaires sociales		7	1	8
Travail-Emploi	52 -55 ans	1		1
	56 - 60 ans	2		2
	61 - 65 ans	3	1	4
	66 et plus	1		1
Total Travail - Emploi		7	1	8
Total général		14	2	16

Source : RenoirRH

Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année, par Age ou tranche d'âge et par Sexe

(BDS PFE 114)

Au cours de l'année 2023, il n'y a pas eu de licenciements pour inaptitude physique.

Suivi médical

(BDS PFE 134)

La surveillance médicale des agents

La médecine de prévention a pour rôle de « prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail ». Elle vise donc à préserver la santé des agents par des actions de suivi médical au travail et des actions sur le milieu professionnel (article 10 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique).

CHAPITRE 7

ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre selon les cycles de travail et l'organisation du travail

Nombre total de nuits-agents travaillées au cours de l'année

Existence d'une charte du temps et nombre d'agents couverts au 31 décembre

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes)

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année

Nombre d'agents en fonction bénéficiant au 31 décembre d'une autorisation de télétravail

Nombre de demandes de télétravail et de refus prononcés au cours de l'année selon que la demande est exprimée " au fil de l'eau " ou dans le cadre d'une campagne de recensement des demandes

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du travail à distance en période de circonstances exceptionnelles, réparti selon le nombre de jours de travail à distance par semaine

Dans le cadre de l'horaire variable, nombre total d'heures écrêtées au cours de l'année

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année

Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année

Effectifs au 31/12 à temps complet et à temps incomplet

Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre

Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur CET au cours de l'année

Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre

Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année par type de consommation

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année

Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année, par motifs

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année, par motifs

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année

Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre selon les cycles de travail et l'organisation du travail

(BDS PFE 140)

L'arrêté du 8 janvier 2002 en application du décret du 25 août 2000 détermine différents cycles de travail, notamment hebdomadaires, pluri-hebdomadaires et annuels.

- **Agents soumis à un cycle annuel**

Agents soumis à un cycle annuel	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	203	76	279
DREETS	7	4	11
INTEFP	0	0	0
ARS	257	92	349
Total	467	172	639

Source : Mission QVT SST

- **Agents soumis à un cycle hebdomadaire**

Agents soumis à un cycle hebdomadaire	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	1033	564	1597
DREETS	538	220	758
INTEFP	81	27	108
ARS	3194	1115	4309
Total	4846	1926	6772

Source : Mission QVT SST

Nombre total de nuits-agents travaillées au cours de l'année

(BDS PFE 142)

Le travail de nuit correspond à la période comprise entre 21 heures et 5 heures ou une autre période de 7 heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures dans la fonction publique d'Etat.

Travail de nuit	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	0	0	0
DREETS	74	25	99
INTEFP	0	0	0
ARS	0	0	0
Total	74	25	99

Source : Mission QVT SST

Existence d'une charte du temps et nombre d'agents couverts au 31 décembre

(BDS PFE 143)

Au 31 décembre 2023, 6 786 agents sont couverts par une charte du temps au sein des ministères sociaux selon la répartition suivante :

Services	Total
Administration centrale	1 786
DREETS	939
INTEFP	108
ARS	3 953
Total	6 786

Source : Mission QVT SST

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes)

(BDS PFE 144)

On compte 32 agents travaillant durant le week-end (du vendredi soir au lundi matin), exclusivement des agents exerçant en DREETS.

Travail durant le week-end	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	0	0	0
DREETS	22	10	32
INTEFP	0	0	0
ARS	0	0	0
Total	22	10	32

Source : Mission QVT SST

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année

(BDS PFE 145)

677 agents ont pu bénéficier d'un repos compensateur en 2023. Là encore, la répartition est similaire à celle des astreintes puisqu'il s'agit principalement d'agents exerçant en ARS, et de femmes pour les deux tiers.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'un repos compensateur	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	69	40	109
DREETS	100	68	168
INTEFP	0	0	0
ARS	297	103	400
Total	466	211	677

Source : Mission QVT SST

Nombre d'agents en fonction bénéficiant au 31 décembre d'une autorisation de télétravail

(BDS PFE 147)

Recensement des télétravailleurs en administration centrale au 31-12-2023

Directions d'administration centrale		Nombre total de télétravailleurs recensés	Répartition		Taux de féminisation	Répartition par catégorie statutaire			Contractuels Droit public / privé	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale en période de circonstances exceptionnelles
			H	F		Fonctionnaires					
						A	B	C			
DAC "Affaires sociales - santé "	IGAS	18	6	12	67%	5	3	5	5	2	0
	DGOS	253	68	185		112	9	10	122	4	93
	DREES	172	71	101		88	13	1	70	1	0
	DGS	262	90	172		122	10	25	105	0	0
	DGCS	179	52	127		100	13	8	58	9	0
	MNC	65	21	44		40	7	0	18	1	0
	DSS	188	69	119		75	8	9	96	13	0
DNS	34	15	19	1	0	0	33	0	0		
DAC "Travail emploi"	DGT	191	64	127	66%	127	10	3	51	5	0
	DARES	135	58	77		58	11	7	59	15	0
	DGEFP	179	52	127		100	13	8	58	9	0
Services communs	Division des cabinets	65	21	44	62%	40	7	0	18	1	0
	SGMCAS	108	45	63		52	6	1	49	1	0
	DRH	244	50	194		102	99	34	9	12	0
	DFAS	166	61	105		71	31	28	36	19	0
	DNUM	207	126	81		55	14	11	127	16	0
	DAJ	65	21	44		40	7	0	18	1	0
	DAEI	37	13	24		18	1	1	17	20	0
DICOM	38	13	25	10	2	1	25	13	0		
Total		2 606	916	1 690	65%	1 216	264	152	974	142	93

Source : Mission QVT SST

Recensement des télétravailleurs en services déconcentrés et établissements au 31-12-2023

Structure	Nombre total de télétravailleurs recensés	Répartition		Taux de féminisation	Répartition par catégorie statutaire			Contractuels : Droit public / privé	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale en période de circonstances exceptionnelles
		H	F		Fonctionnaires					
					A	B	C			
ARS	5641	1379	4262	76%	1500	1004	374	2763	199	43
DREETS	947	283	664	70%	552	208	81	106	51	5
INTEFP	86	18	68	79%	28	16	9	33	0	0
Total	6674	1680	4994	75%	2080	1228	464	2902	250	48

Source : Mission QVT SST

Nombre de demandes de télétravail et de refus prononcés au cours de l'année selon que la demande est exprimée " au fil de l'eau " ou dans le cadre d'une campagne de recensement des demandes

(BDS PFE 148)

- En administration centrale au 31-12-2023

Directions d'administration centrale	Contractuels Droit public / privé	Nombre de refus de télétravail	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale en période de circonstances exceptionnelles
DAC "Affaires sociales - santé "	5	0	2	0
	122	0	4	93
	70	0	1	0
	105	0	0	0
	58	0	9	0
	18	0	1	0
	96	0	13	0
	33	0	0	0
DAC "Travail emploi"	51	0	5	0
	59	0	15	0
	58	0	9	0
Services communs	18	0	1	0
	49	0	1	0
	9	0	12	0
	36	0	19	0
	127	0	16	0
	18	0	1	0
	17	0	20	0
	25	0	13	0
Total	974	0	142	93

Source : Mission QVT SST

- **En services déconcentrés et établissements au 31-12-2023**

Structure	Nombre de refus de télétravail	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale en période de circonstances exceptionnelles
ARS	179	199	43
DREETS	0	51	5
INTEFP	0	0	0
Total	179	250	48

Source : Mission QVT SST

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du travail à distance en période de circonstances exceptionnelles, réparti selon le nombre de jours de travail à distance par semaine

(BDS PFE 149)

- **En Services déconcentrés au 31-12-2023**

Structure	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale en période de circonstances exceptionnelles
ARS	43
DREETS	5
INTEFP	0
Total	48

Source : Mission QVT SST

- **En administration centrale au 31-12-2023**

Directions d'administration centrale	Nombre de télétravailleurs suite à prescription médicale en période de circonstances exceptionnelles
DAC "Affaires sociales - santé "	0
	93
	0
	0
	0
	0
	0
	0
DAC "Travail emploi"	0
	0
	0
Services communs	0
	0
	0
	0
	0
	0
	0
Total	93

Source : Mission QVT SST

Dans le cadre de l'horaire variable, nombre total d'heures écrêtées au cours de l'année

(BDS PFE 150)

La possibilité de travailler selon un horaire variable s'organise par un dispositif de débit-crédit permettant le report d'un nombre limité d'heures de travail d'une période sur l'autre, généralement une quinzaine ou un mois (article 6 du décret du 25 août 2000).

Horaires variables	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	664	484	1148
DREETS	650	289	939
INTEFP	81	27	108
ARS	4 020	1 446	5 466
Total	5 415	2 246	7 661

Source : Mission QVT SST

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année

(BDS PFE 151)

2 050 agents ont effectué des heures supplémentaires en 2023.

Nombre d'agents en fonction ayant effectué des heures supplémentaires et complémentaires en 2023	Femmes	Hommes	Total
Administration centrale	12	4	16
DREETS	304	130	434
INTEFP	0	0	0
ARS	1 197	403	1 600
Total	1 513	537	2 050

Source : Mission QVT SST

Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année

(BDS PFE 152)

Dans le cadre de l'horaire variable, 110 347 heures ont été écartées en 2023 (73 162 en 2022), qui se répartissent de la manière suivante :

Services	Nombre d'heures	Nombre d'agents concernés
Administration centrale	1 796	16
DREETS	12 752	434
INTEFP	0	0
ARS	95 799	1 600
Total	110 347	2 050

Source : Mission QVT SST

Effectifs au 31/12 à temps complet et à temps incomplet

(BDS PFE 153)

Catégorie	Temps partiel/ temps plein	Affaires Sociales						Total Affaires Sociales	Travail et Emploi						Total Travail et Emploi	Total général
		Administration centrale		Total Adminis- tration centrale	Services déconcentrés		Total Services déconcentrés		Administration centrale		Total Adminis- tration centrale	Services déconcentrés		Total Services déconcentrés		
		F	H		F	H			F	H		F	H			
Catégorie A	Temps partiel	94	38	132	115	22	137	269	42	11	53	387	77	464	517	786
	Temps plein	1180	807	1987	794	302	1096	3083	502	363	865	2 280	1 546	3 826	4 691	7 774
Total Catégorie A		1 274	845	2 119	909	324	1233	3352	544	374	918	2 667	1 623	4 290	5 208	8 560
Catégorie B	Temps partiel	28	3	31	119	7	126	157	11	1	12	224	22	246	258	415
	Temps plein	249	93	342	638	147	785	1127	127	43	170	1 039	294	1 333	1503	2 630
Total Catégorie B		277	96	373	757	154	911	1284	138	44	182	1 263	316	1579	1761	3 045
Catégorie C	Temps partiel	23	2	25	78	5	83	108	4		4	149	9	158	162	270
	Temps plein	164	104	268	345	48	393	661	74	54	128	687	122	809	937	1 598
Total Catégorie C		187	106	293	423	53	476	769	78	54	132	836	131	967	1099	1 868
Total général		1 738	1 047	2 785	2 089	531	2 620	5 405	760	472	1 232	4 766	2 070	6 836	8 068	13 473

Source : RenoIRH

Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre

(BDS PFE 159)

Statut	Catégorie / Type de contrat	Nombre de CET ouverts dans l'année		
		F	H	Global
Fonctionnaires	Catégorie A+	92	82	174
	Catégorie A Hors A+	237	121	358
	Catégorie B	102	23	125
	Catégorie C	49	10	59
	Autres	0	0	0
Fonctionnaires	Sous-Total	480	236	716
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Catégorie A+	0	0	0
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Sous-Total	0	0	0
Contractuels	CDI	26	21	47
	CDD	151	72	223
	Pas de contrat	0	0	0
Contractuels	Sous-Total	177	93	270
Périmètre complet	Total	657	329	986

Source : RenoirRH

Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur CET au cours de l'année

(BDS PFE 160)

Statut	Catégorie / Type de contrat	Nombre d'agents ayant versé des jours dans l'année		
		F	H	Global
Fonctionnaires	Catégorie A+	236	192	428
	Catégorie A Hors A+	1104	582	1686
	Catégorie B	533	125	658
	Catégorie C	304	70	374
	Autres	0	0	0
Fonctionnaires	Sous-Total	2177	969	3146
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Catégorie A+	0	0	0
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Sous-Total	0	0	0
Contractuels	CDI	148	128	276
	CDD	209	122	331
	Pas de contrat	1	0	1
Contractuels	Sous-Total	358	250	608
Périmètre complet	Total	2535	1219	3754

Source : RenoirRH

Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre

(BDS PFE 161)

Statut	Catégorie / Type de contrat	Jours stockés au 31/12/2023		
		F	H	Global
Fonctionnaires	Catégorie A+	30310,5	21419,5	51730,0
	Catégorie A Hors A+	148119,0	60838,5	208957,5
	Catégorie B	107485,0	11641,5	119126,5
	Catégorie C	68472,5	10196,0	78668,5
	Autres	0,0	0,0	0,0
Fonctionnaires	Sous-Total	354387,0	104095,5	458482,5
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Catégorie A+	0,0	5,5	5,5
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Sous-Total	0,0	5,5	5,5
Contractuels	CDI	9523,0	7179,0	16702,0
	CDD	6296,7	4477,5	10774,2
	Pas de contrat	202,5	54,0	256,5
Contractuels	Sous-Total	16022,2	11710,5	27732,7
Périmètre complet	Total	370409,2	115811,5	486220,7

Source : RenoirH

Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année par type de consommation

(BDS PFE 162)

Statut	Catégorie / Type de contrat	Jours consommés au cours de l'année		
		F	H	Global
Fonctionnaires	Catégorie A+	3742	3394	7136
	Catégorie A Hors A+	15711	5693,5	21404,5
	Catégorie B	7946,5	1412,5	9359
	Catégorie C	8574	1130	9704
	Autres	648	0	648
Fonctionnaires	Sous-Total	36621,5	11630	48251,5
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Catégorie A+	0	37	37
Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche	Sous-Total	0	37	37
Contractuels	CDI	1175,5	1071	2246,5
	CDD	1501,5	1292	2793,5
	Pas de contrat	0	0	0
Contractuels	Sous-Total	2677	2363	5040
Périmètre complet	Total	39298,5	14030	53328,5

Source : RenoirH

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année

(BDS PFE 163)

Motif d'absence	Nbre d'agents
AA antérieures postérieures accouchement	10
AA bénéficiaire don jours de congés	2
AA béné. jr rep. décès enf. per. -25 ans	1
AA comp. décès enf. per. charge - 25 ans	5
AA confinement garde d'enfants	17
AA crédit temps syndical	36
AA diverses	669
AA garde enfant	282
AA instances paritaires	10
AA maladie grave décès	93
AA mariage PACS	56
AA pompiers volontaires	1
AA pour fêtes et cérémonies religieuses	110
AA pour form.prof.	197
AA pour mariage d'un enfant	10
AA pour mission	397
AA pour mission SSCT	1
AA pour naissance, adoption	1
AA pour session assises	1
AA pour visite médicale	45
AA préparation concours	116
AA réunions parents d'élèves	1
Absence irrégulière	2
ARTT	3744
CA avec traitement	3975
CA sans traitement	3
Cessation concertée de travail	833
CET transitoire	23
Compte épargne temps	412
Congé adoption simple 1er ou 2ème enfant	4
Congé bonifié (ancien dispositif)	52
Congé bonifié (nouveau dispositif)	2
Congé de naissance	28
Congé de proche aidant	15
Congé de transition professionnelle	2
Congé formation prof	30
Congé form prof milieu prof	84
Congé maternité du 1er ou 2ème enfant	228
Congé maternité grossesse pathol. DES	4
Congé pater accueil enfant nais multiple	3
Congé pater accueil enfant nais simple	120
Congé pater accueil hospital. enfant	4
Congé période réserve opérationnelle	2
Congé période réserve sanitaire	2
Congé pour form synd	13
Congé pour maternité du 3ème enfant	35
Congé pour maternité grossesse gémellair	8
Congé pour raisons de famille	1
Congé présence parentale	11
Congé solidarité familiale	3
Couches pathologiques	38
Grossesse pathologique	128
Hors Référentiel	848
Jour de fractionnement	1410
Jours de repos compensateur	114
JR horaires variables	216
Perm évt fam	10
Perm évt fam décès	134

Source : RenoIRH

Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année

(BDS PFE 164)

Motif d'absence	Nb jours
AA antérieures postérieures accouchement	20
AA bénéficiaire don jours de congés	31
AA bénéd. jr rep. décès enf. per. -25 ans	3
AA comp. décès enf. per. charge - 25 ans	21
AA confinement garde d'enfants	31
AA crédit temps syndical	86
AA diverses	1074
AA garde enfant	792
AA instances paritaires	20
AA maladie grave décès	238
AA mariage PACS	300
AA pompiers volontaires	5
AA pour fêtes et cérémonies religieuses	150
AA pour form .prof.	1772
AA pour mariage d'un enfant	16
AA pour mission	2058
AA pour mission SSCT	6
AA pour naissance, adoption	3
AA pour session assises	11
AA pour visite médicale	127
AA préparation concours	395
AA réunions parents d'élèves	1
Absence irrégulière	13
ARTT	61941
CA avec traitement	90833
CA sans traitement	43
Cessation concertée de travail	2077
CET transitoire	628
Compte épargne temps	5976
Congé adoption simple 1er ou 2ème enfant	260
Congé bonifié (ancien dispositif)	1622
Congé bonifié (nouveau dispositif)	61
Congé de naissance	92
Congé de proche aidant	294
Congé de transition professionnelle	248
Congé formation prof	2198
Congé form prof milieu prof	1596
Congé maternité du 1er ou 2ème enfant	21577
Congé maternité grossesse pathol. DES	164
Congé pater accueil enfant nais multiple	63
Congé pater accueil enfant nais simple	2497
Congé pater accueil hospital. enfant	66
Congé période réserve opérationnelle	4
Congé période réserve sanitaire	25
Congé pour form synd	47
Congé pour maternité du 3ème enfant	4659
Congé pour maternité grossesse gémellair	1019
Congé pour raisons de famille	2
Congé présence parentale	866
Congé solidarité familiale	129
Couches pathologiques	931
Grossesse pathologique	1807
Hors Référentiel	2338
Jour de fractionnement	2571
Jours de repos compensateur	595
JR horaires variables	446
Perm évt fam	19
Perm évt fam décès	367
Total	215234

Source : RenoIRH

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence pour raison de santé au cours de l'année, par motifs

(BDS PFE 168)

Répartition par périmètre, motif et par statut

Programme	Motif d'absence	Titulaire		Agents Contractuels		Apprentis		Total Somme de Nbre d'agents arrêtés ou prolongés au moins 1 fois	Total Somme de Nbre d'arrêts
		Nbre d'agents arrêtés ou prolongés au moins 1 fois	Nbre d'arrêts	Nbre d'agents arrêtés ou prolongés au moins 1 fois	Nbre d'arrêts	Nbre d'agents arrêtés ou prolongés au moins 1 fois	Nbre d'arrêts		
0124	Congé de maladie ordinaire	1 227	1802	262	365	62	102	1 551	2 269
	Congé de longue maladie	79	80					79	80
	Congé de grave maladie			4	6			4	6
	Congé de longue durée	75	38					75	38
Total 0124		1 381	1 920	266	371	62	102	1 709	2 393
0155	Congé de maladie ordinaire	2 278	3 545	317	467	48	72	2 643	4 084
	Congé de longue maladie	103	137					103	137
	Congé de grave maladie			9	9			9	9
	Congé de longue durée	115	50					115	50
Total 0155		2 496	3 732	326	476	48	72	2 870	4 280
Total général		3 877	5 652	592	847	110	174	4 579	6 673

Source : RenoIRH

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année, par motifs

(BDS PFE 169)

Répartition par périmètre, motif et par statut (hors ARS)

Programme	Motif d'absence	Titulaire	Agents Contractuels	Apprentis	Total Somme de Nbre de jours
		Nbre de Jours (31/12)	Nbre de Jours (31/12)	Nbre de Jours (31/12)	
0124	Congé de maladie ordinaire	33 731	4 852	704	39 287
	Congé de longue maladie	12 934			12 934
	Congé de grave maladie		785		785
	Congé de longue durée	18 681			18 681
Total 0124		65 346	5 637	704	71 687
0155	Congé de maladie ordinaire	65 271	6 622	569	72 462
	Congé de longue maladie	19 847			19 847
	Congé de grave maladie		1 761		1 761
	Congé de longue durée	31 978			31 978
Total 0155		117 096	8 383	569	126 048
Total général		182 442	14 020	1 273	197 735

Source : RenoIRH

Taux d'absence de l'année 2023 (hors ARS)

Motif d'absence 2023	Nbre d'agents arrêtés ou prolongés au moins 1 fois	Nombre d'arrêts de travail	Nbre de prolongation	% d'agents arrêtés (sur les effectifs globaux)	Nombre de jours d'absence	Nombre moyen de jours d'arrêt (par agent arrêté)	Taux d'absence
Congé de maladie ordinaire	1551	2 269	951	30%	39 287	25,33	3,62%
Congé de longue maladie et de grave maladie (+ soins périodiques)	83	86	307	2%	13 719	165,29	1,26%
Congé de longue durée	75	38	126	1%	18 681	249,08	1,72%
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	1 709	2 393	1 384	33%	71 687	41,95	6,60%
Congé de maladie ordinaire	2 643	4 084	2 070	33%	72 462	27,42	4,38%
Congé de longue maladie et de grave maladie (+ soins périodiques)	112	146	268	1%	21 608	192,93	1,31%
Congé de longue durée	115	50	223	1%	31 978	278,07	1,93%
Total périmètre "Travail-emploi"	2 870	4 280	2 561	36%	126 048	43,92	7,62%
Ensemble	4 579	6 673	3 945	35%	197 735	43,18	7,22%

Source : RenoIRH

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année

(BDS PFE 170)

Catégorie	Age	Programme 124		Total 124	Programme 155		Total 155	Total général
		F	H		F	H		
Catégorie A	20 - 24 ans	3	1	4	11		11	15
	25 - 29 ans	71	11	82	104	20	124	206
	30 - 34 ans	90	23	113	112	49	161	274
	35 - 39 ans	97	27	124	181	57,5	238,5	362,5
	40 - 44 ans	98	15	113	178	77	255	368
	45 - 49 ans	108	34	142	219	94	313	455
	50 - 54 ans	104	29	133	236	142	378	511
	55 - 59 ans	91	46	137	175	72	247	384
	60 - 64 ans	69	22	91	148	73	221	312
65 ans et plus	10	3	13	15	14	29	42	
Total catégorie A		741	211	952	1 379	598,5	1 977,5	2 929,5
Catégorie B	20 - 24 ans	11	5	16	11	1	12	28
	25 - 29 ans	40	8	48	49	8	57	105
	30 - 34 ans	27	9	36	34	10	44	80
	35 - 39 ans	45	5	50	93	18	111	161
	40 - 44 ans	62	3	65	121	12	133	198
	45 - 49 ans	72	5	77	107	6	113	190
	50 - 54 ans	83	13	96	134	27	161	257
	55 - 59 ans	118	12	130	129	24	153	283
	60 - 64 ans	85	12	97	127	25	152	249
65 ans et plus	6	3	9	27	5	32	41	
Total catégorie B		549	75	624	832	136	968	1 592
Catégorie C	20 - 24 ans		2	2	3		3	5
	25 - 29 ans	9	2	11	9		9	20
	30 - 34 ans	5		5	30	3	33	38
	35 - 39 ans	31	9	40	29	3	32	72
	40 - 44 ans	24	1	25	75	11	86	111
	45 - 49 ans	49	13	62	55	10	65	127
	50 - 54 ans	73	9	82	85	16	101	183
	55 - 59 ans	89	13	102	153	15	168	270
	60 - 64 ans	70	8	78	162	25	187	265
65 ans et plus	12	1	13	20	1	21	34	
Total catégorie C		362	58	420	621	84	705	1 125
Total général		1 652	344	1 996	2 832	818,5	3 650,5	5 646,5

Source : RenoirH

CHAPITRE 8

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses

Nombre d'agents bénéficiaires dans l'année de prestations sociales

Montant du financement de l'employeur Etat à la protection sociale complémentaire des agents

Périmètre de l'action sociale

Sauf dispositions contraires propres à certaines prestations, l'ensemble des agents titulaires, contractuels et apprentis (avec un contrat d'une durée d'au moins 10 mois consécutifs), rémunérés sur le budget des ministères sociaux, programmes 124 et 155, en position d'activité peuvent bénéficier de prestations d'action sociale destinées à améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles ainsi qu'à faire face à des situations difficiles. Un certain nombre de prestations d'action sociale sont également ouvertes aux agents retraités des ministères sociaux.

Les prestations d'action sociale peuvent être collectives ou individuelles et couvrent des domaines aussi variés que la restauration collective, le logement, l'enfance, les loisirs sportifs et culturels, les vacances, les séjours enfants, le handicap et la protection sociale complémentaire. Elles peuvent aussi prendre la forme de prêts et d'aides financières non remboursables.

Sauf exception, le bénéfice de ces prestations est soumis à condition de ressources et impose une participation du bénéficiaire à la dépense engagée.

La participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire de ses personnels publics émerge également sur les crédits de l'action sociale ministérielle.

Évolution des dépenses d'action sociale

En 2023, les dépenses d'action sociale se sont élevées à 3 M€ pour le programme 124 (identique à 2023) et à 5,9 M€ pour le programme 155 (+15 % par rapport à 2022).

Dépenses d'action sociale

- **Programme 124**

Au titre de l'année 2023, 3 M€ ont été consacrés au titre du programme 124 à l'action sociale dont 0,46 M€ pour les prestations individuelles versées directement aux agents (titre 2), soit 15,5 % des dépenses, et 2,5 M€ pour les prestations collectives (titre 3), soit 84,5 %.

Les dépenses d'action sociale du programme 124 par service, titre et nature des dépenses en 2021, 2022 et 2023.

- **Programme 155**

Au titre de l'année 2023, pour le programme 155, ont été consacrés 5,9 M€ à l'action sociale, dont 1,1 M€ (18,5%) pour les prestations individuelles versées directement aux agents (titre 2) et 4,8 M€ (81,5 %) pour les prestations collectives.

Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses

(BDS PFE 172)

- **Programme 124**

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Administration centrale			Services déconcentrés			Administration centrale			Services déconcentrés		
	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5
Restauration		1 563 476 €			1 793 €			1 524 672 €			1 793 €	
Petite enfance		248 032 €						230 157 €				
Arbre de Noël		91 117 €						91 042 €				
Associations		192 600 €			22 500 €			192 600 €			22 500 €	
Prestations individuelles d'action sociale PIM/PM	92 769 €			288 910 €			92 769 €			288 910 €		
Aides financières	82 389 €						82 389 €					
Cesu Préfinancés		23 587 €						19 385 €				
Autres dépenses		88 605 €						62 089 €				
Total	175 158 €	2 207 417 €	0 €	288 910 €	24 293 €	0 €	175 158 €	2 119 945 €	0 €	288 910 €	24 293 €	0 €

Source CHORUS : INF BUD 40

- **Programme 155**

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Administration centrale			Services déconcentrés			Administration centrale			Services déconcentrés		
	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5
Restauration		731 975 €			1 492 287 €			682 003 €			1 287 950 €	
Protection sociale complémentaire		270 720 €						268 512 €				
Petite enfance		164 169 €						150 725 €				
Associations		97 400 €			776 408 €			97 400 €			775 859 €	
Prestations individuelles d'action sociale PIM/PM	85 987 €			891 389 €			85 987 €			891 389 €		
Aides financières	118 501 €						118 501 €					
Cesu Préfinancés		15 761 €			301 620 €			12 960 €			308 697 €	
Arbre de Noël		60 745 €			410 866 €			60 695 €			401 228 €	
Autres dépenses		43 772 €			693 250 €			37 044 €			701 653 €	
Total	204 488 €	1 384 542 €	0 €	891 389 €	3 674 431 €	0 €	204 488 €	1 309 339 €	0 €	891 389 €	3 475 387 €	0 €

Source CHORUS : INF BUD 40

Nombre d'agents bénéficiaires dans l'année de prestations sociales

(BDS PFE 173)

- **Programme 124**

Prestations individuelles et aides financières	Périmètre "Affaires sociales-santé"									
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Logement	3	9	7	3	9	7	4	3	1	0
Culture	0	2	5	9	9	22	13	6	5	0
Famille	1	2	12	28	39	64	56	29	7	3
Secours	2	3	5	3	7	8	11	9	6	2
Prestations enfants handicapés	0	0	1	3	7	19	9	2	1	1
Autres prestations	0	10	42	110	202	290	240	87	25	9
Total	6	26	72	156	273	410	333	136	45	15

Source CHORUS : INF BUD 40

- **Programme 155**

Prestations individuelles et aides financières	Périmètre "Travail-emploi"									
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans
Logement	5	13	16	15	16	17	14	8	1	0
Culture	1	9	15	30	53	64	73	25	15	4
Famille	1	7	23	82	167	145	156	57	41	3
Secours	1	2	6	3	14	8	18	17	8	0
Prestations enfants handicapés	0	0	0	15	21	23	20	10	2	0
Autres prestations	2	21	91	346	595	688	597	178	79	10
Total	10	52	151	491	866	945	878	295	146	17

Source CHORUS : INF BUD 40

Montant du financement de l'employeur Etat à la protection sociale complémentaire des agents

(BDS PFE 174)

- **Programme 124**

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Administration centrale			Services déconcentrés			Administration centrale			Services déconcentrés		
	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5
Protection sociale complémentaire		372 850 €						369 538 €				
Total	0 €	372 850 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	369 538 €	0 €	0 €	0 €	0 €

- **Programme 155**

Nature des dépenses	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Administration centrale			Services déconcentrés			Administration centrale			Services déconcentrés		
	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 2	Titre 3	Titre 5
Protection sociale complémentaire		270 720 €						268 512 €				
Total	0 €	270 720 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	268 512 €	0 €	0 €	0 €	0 €

CHAPITRE 9

DIALOGUE SOCIAL

Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour les CSA

Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSA

Nombre de journées d'autorisation d'absence pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année

Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation au cours de l'année

Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année

Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales dans l'année, en surface

Nombre d'accords conclus et signés majoritairement au cours de l'année, au sens du titre II du code de la fonction publique

Nombre de jours non-travaillés pour faits de grève

Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour les CSA

(BDS PFE 176)

Répartition des représentants du personnel aux comités techniques

Instances de concertation	Titulaires		Suppléants	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CSA M Affaires sociales	4	10	5	9
CSA M Travail	8	7	9	6
FS Travail	6	9	9	6
CNC des ARS	9	7	5	10
CSA AC	5	6	5	6
FS AC	6	5	6	5
CSA S DR(I)EETS	4	6	6	4
FS S DR(I)EETS	4	5	4	4

Source : Bureau du dialogue social

Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSA

(BDS PFE 177)

Au niveau ministériel et en administration centrale

Nombre de réunions et de re convocations des instances

Instances de concertation	Nombre de réunions	Nombre de re convocations*
CSA M Affaires sociales	9	1
CSA M Travail	6	0
FS Travail	4	1
CNC des ARS	4	0
CSA AC	5	2
FS AC	4	0
CSA S DR(I)EETS	1	0

Source : Bureau du dialogue social

* Les re convocations sont celles rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel.

Nombre de journées d'autorisation d'absence pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année

(BDS PFE 178)

Nombre de jours	Instance de concertation
P124 et P155 (les deux secteurs)	0
P124 - affaires sociales santé	0
P155 - travail emploi	0

Source : Bureau dialogue social

Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation au cours de l'année

(BDS PFE 179)

Nombre de jours	Réunion de travail
P124 et P155 (les deux secteurs)	19
P124 - affaires sociales santé	10
P155 - travail emploi	5

Source : Bureau dialogue social

Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année

(BDS PFE 180)

Nombre de jours	Congrès
P124 et P155 (les deux secteurs)	-
P124 - affaires sociales santé	-
P155 - travail emploi	-

Source : Bureau dialogue social

Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

(BDS PFE 181)

MOYENS HUMAINS ACCORDES AUX SYNDICATS (article 16 du décret n°82-447 modifié)

- **Programme 124**

Crédits de temps syndical	ETP de crédits de temps syndical théorique	Décharges d'activité de service (DAS)
UNSA	17,73	12,08
CFTC	0	0
CGT	13	11
CFDT	13,71	11,89
FO	7,56	7,14
SUD	0	0
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	52	42,11

Source : Bureau dialogue social

- **Programme 155**

Crédits de temps syndical	ETP de crédits de temps syndical théorique	Décharges d'activité de service (DAS)
CFDT	7,18	6,2
CFTC	0	0
CGT	10,38	8,8
FO	2,95	2,9
UNSA	6,26	5,2
SUD	5,72	3,6
SNUTEFE-FSU	1,95	1,3
Total périmètre "Travail-emploi"	34,44	28

Source : Bureau dialogue social

Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé

(BDS PFE 182)

- **Programme 124**

Crédits de temps syndical	ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés	Décharges d'activité de service (DAS)
UNSA	12,08	12,08
CFTC	0	0
CGT	13	11
CFDT	13,71	11,89
FO	7,56	7,14
SUD	0	0
Total périmètre "Affaires sociales-santé"	46,35	42,11

Source : Bureau dialogue social

- **Programme 155**

Crédits de temps syndical	ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés	Décharges d'activité de service (DAS)
CFDT	7,18	6,2
CFTC	0	0
CGT	10,38	8,8
FO	2,95	2,9
UNSA	6,26	5,2
SUD	5,72	3,6
SNUTEFE-FSU	1,95	1,3
Total périmètre "Travail-emploi"	34,44	28

Source : Bureau dialogue social

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales dans l'année, en surface

(BDS PFE 183)

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales

- **Programme 124**

P124 - Affaires Sociales Santé	Surface	Valeur locative estimée pour l'année
CFDT-INTERCO / SASS IDF	170,66 m ²	Non disponible
SMASST-SNASS-UFSE CGT	133,66 m ²	Non disponible
UNSA Santé-Cohésion sociale	114,01 m ²	Non disponible
SNPASS-FO	67,36 m ²	Non disponible
SPHISP-UNSA	11,04 m ²	Non disponible
SNIASS-UNSA	12,12 m ²	Non disponible

Source : Bureau dialogue social

- **Programme 155**

P155 – Travail Emploi	Surface	Valeur locative estimée pour l'année
SYNTEF-CFDT	75,39 m ²	Non disponible
CGT TRAVAIL	190,90 m ²	Non disponible
FO TRAVAIL	70,13 m ²	Non disponible
SNUTEFE FSU	21,02 m ²	Non disponible
SUD-TASS	58,18 m ²	Non disponible
UNSA-ITEFA	85,02 m ²	Non disponible

Source : Bureau dialogue social

Nombre d'accords conclus et signés majoritairement au cours de l'année, au sens du titre II du code de la fonction publique

(BDS PFE 186)

Accords négociés : nombre et nature des accords négociés.

Nature de l'accord négocié	Organisations syndicales avec lesquelles l'accord a été négocié	Périmètre de l'accord	Date de la négociation
Accord de méthode du 3 juillet 2023 relatif au fonctionnement du dialogue social, à l'exercice des droits syndicaux et à la situation des porteurs de mandats représentatifs au sein des ministères en charge de la santé et des solidarités	Fédération UNSA santé cohésion sociale INTERCO CFDT UFSE CGT SMASST CGT SNPASS FO	affaires sociales	03-juil-23

Source : Bureau dialogue social

Nombre de jours non-travaillés pour faits de grève

(BDS PFE 188)

	Périmètre « Affaires sociales »			Périmètre « Travail »		
	Nombre de mouvements de grève	Nombre de jours de grève	Nombre de journées perdues pour fait de grève	Nombre de mouvements de grève	Nombre de jours de grève	Nombre de journées perdues pour fait de grève
2023	50	365	4 765	50	365	4 507

Source : Bureau dialogue social

CHAPITRE 10

DISCIPLINE

Nombre de sanctions prononcées

(BDS PFE 189)

Type de sanction, nature de la faute et sexe de l'agent sanctionné

Type de sanction	Nature de la faute*		Nombre de sanctions	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Avertissement	Atteinte à la discrétion professionnelle Probité - intégrité	Atteinte à la discrétion professionnelle Probité - intégrité Qualité de service	3	4
Blâme	Qualité de service Manquement à l'obligation de laïcité-principe de neutralité-obligation de réserve	Harcèlement moral Qualité de service Incorrections-violences-insultes	2	3
<i>Exclusion temporaire de fonction(durée maximale 3 jours)</i>		Probité - intégrité		1
Radiation du tableau d'avancement				
Abaissement d'échelon				
Exclusion temporaire de fonction(durée maximale 15 jours)	Atteinte à la discrétion professionnelle	Harcèlement moral	1	1
Déplacement d'office				
Rétrogradation				
Eclusion temporaire (3 mois à 2 ans)				
Mise à la retraite d'office		Violences sexuelles et sexistes		1
Révocation		Violences sexuelles et sexistes		1

* indiquer la nature de la faute

Type de sanction par statut, catégorie, âge et sexe

Tranches d'âge	A		B		C	
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
25-29 ans Femmes Hommes						
30-34 ans Femmes Hommes	1					
35-39 ans Femmes Hommes			1			
40-44 ans Femmes Hommes	1					
45-49 ans Femmes Hommes	1			1		
50-54 ans Femmes Hommes	2		1		1	
55-59 ans Femmes Hommes	2				1	
60 ans et plus Femmes Hommes	2 1		1 1			

TABLEAU RECOURS EN CAP 2023

Type de recours	Nombre de recours	Femmes	Hommes
Refus de mise en disponibilité (art. 51 L. n° 84-16)			
Refus d'autorisation d'un temps partiel et litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel			
Refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une formation continue			
Refus de démission (art. 59 décret 85-986 Positions)			
Révision du compte-rendu de l'entretien professionnel / entretien de carrière	12	8	4
Refus d'une demande de mobilisation du compte personnel de formation	1	1	
Refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail			
Refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps			

Nombre de recours par tranche d'âge

Tranches d'âge	A		B		C	
	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels	Fonctionnaires	Contractuels
25-29 ans Femmes Hommes						
30-34 ans Femmes Hommes	1					
35-39 ans Femmes Hommes	2 1	1				
40-44 ans Femmes Hommes	1					
45-49 ans Femmes Hommes	2					
50-54 ans Femmes Hommes	1					
55-59 ans Femmes Hommes	1		1			
60 ans et plus Femmes Hommes	1				1	

Rapport Egalité Diversité – RSU 2023

01/ Effectifs

- **Population générale, ARS incluses** : 69.4 % de femmes (20355 agents au total)
- **Détail hors ARS** :

13179 agents, féminisé à 69.2 %

Périmètre Santé Solidarité = 5233 agents, dont 71% de femmes

Périmètre Travail Emploi = 7946 agents, dont 68% de femmes

- **Répartition par genre et par catégorie** :

Catégorie A : F = 65% ; H = 35%

Catégorie B : F = 76% ; H = 24%

Catégorie C : F = 76% ; H = 24%

- **Répartition par genre et par affectation** :

Administration Centrale : F = 62% ; H = 38%

Services Déconcentrés (hors ARS) : F = 72% ; H = 28%

02/ Mouvements

- **Genre des recrutements, par secteur**

Secteur Santé Social : 1211 femmes ont été recrutées soit 87% des recrutements

Secteur Travail : 960 femmes ont été recrutées soit 69 % des recrutements

- **Concours**

La composition des jurys de concours organisés par les MSo en 2023 a été paritaire, avec 51% de femmes et 49% d'hommes.

Des femmes ont occupé 42% des présidences de jury.

- Dispositif des nominations équilibrées

Résultat en 2023 : 45 % d'hommes et 55% de femmes primo-nominés

03/ Parcours professionnel

- Promotions de corps

Promouvables		Promus		Taux de promotion		Ecart à effet de structure contrôlée
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
3725	1117	303	79	8.1%	7.1%	1.4%

- Promotions de grade

Promouvables		Promus		Taux de promotion		Écart
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
5644	2496	718	270	12,7%	10,8%	2%

- Mission de l'accompagnement des parcours individualisés

Nombre d'agents accompagnés

	2022			2023		
	F	H	Global	F	H	Global
Agents accompagnés	156	58	214	124	38	162
Entretiens conduits	431	148	579	346	106	452
Total	587	206	793	470	144	614

Source : Bureau des partenariats et de la diversification des parcours

04/ Temps de travail

- **Temps partiel**

En 2023, 11.6% des agents des ministères sociaux étaient à temps partiel, un chiffre relativement stable par rapport à 2022 (11,7% en 2022).

La proportion de femmes à temps partiel diminue en passant de 14,3% en 2022 à 13.6% en 2023.

- **Télétravail**

En Administration Centrale, 65% des femmes effectuent du télétravail.

En services déconcentrés, la proportion de femmes bénéficiant du télétravail est supérieure, elle est de 75%.

05/ Rémunération

- **Ecarts de rémunération des fonctionnaires**

Rémunération mensuelle moyenne brute payée femmes	Rémunération mensuelle moyenne brute payée hommes	Ecart	Ratio écart	Ratio écart en EQTP	Effet temps partiel	Effet ségrégation des corps	Effet démographique au sein des corps	Effet primes à corps-Grade-échelon identique	Ratio écart corrigé des effets TP, ségrégation et démographique
3809€	4489€	-681€	-15.2%	-13.5%	-70€	-551€	-39€	-21€	-0.5%

- **Ecarts de rémunération des contractuels**

	Rémunération mensuelle moyenne brute payée femmes	Rémunération mensuelle moyenne brute payée homme	Effectifs (ETPT) femmes	Effectifs (ETPT) hommes	Ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP (2)
Catégorie Encadrement supérieur	5941	6502	62	52	-8.6%
Catégorie A	4139	4811	930	592	-14%
Catégorie B	2559	2840	385	101	-9.9
Catégorie C	2416	2822	166	53	-14.4
Catégorie indéterminée	3827	2843	7	2	34.6
Ensemble					-12.7

06/ Formation

Pour la formation continue, 70% de féminisation chez les stagiaires, une proportion sensiblement équivalente à celle de la population générale.

07/ Conditions de travail

- **Accidents de travail**

Les femmes représentent 85 % des cas pour le périmètre « travail » et 81 % des accidents de travail pour le périmètre « santé ». Elles représentent l'intégralité des agents en maladie professionnelle.

- **Protection fonctionnelle**

Demandes de protection fonctionnelle	F	H
	38	26

- **Bilan de la ligne d'écoute et de signalements (LEA)**

87 dossiers en instruction en 2023 ;

80% des signalements sont faits par des femmes ;

49% des signalements évoquent une situation de harcèlement moral au sein des collectifs de travail ;

24% une situation de discrimination directe ;

13% une situation de harcèlement discriminatoire ;

5% une situation d'agissement sexiste et 2% une situation d'harcèlement sexuel.

08/ Action Sociale

- **Accompagnement de la parentalité**

Petite enfance :

Pour la petite enfance, les dépenses du service social pour le secteur Santé-Solidarité ont diminué de 13,6% depuis 2022 (elles sont de 230 157 € en 2023), et de 14,9% pour atteindre 150 725€ pour le secteur Travail-Emploi.

09/ Dialogue social

- **Composition des instances**

46% des représentantes titulaires sont des femmes

49% des représentantes suppléantes sont des femmes

10/ Discipline

- **Genre des sanctions**

11 hommes et 6 femmes

- **Sanctions VSS**

1 révocation et 1 retraite d'office prononcées pour VSS en 2023

Lexique

Accident de mission :

Accident qui survient au cours d'un déplacement professionnel effectué dans le cadre d'une mission ou au cours d'un stage de formation professionnelle, en France ou à l'étranger, et est assimilé à l'accident de service.

Accident de service et accident de travail : contrairement au régime général, le cadre juridique applicable aux fonctionnaires ne définit pas la notion d'accident du travail. La circulaire FP/4 du 30 janvier 1989 et la jurisprudence comblent en partie cette lacune.

Accident de service (terme utilisé pour un agent titulaire ou stagiaire) : l'accident de service, pour être reconnu comme tel, doit résulter de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail ou du trajet une lésion du corps humain (Circulaire FP/4 du 30 janvier 1989).

Accident du travail (terme utilisé pour un agent non titulaire) : est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise (Article L 411-1 du code de la sécurité sociale).

Accident de trajet :

Accident survenu à un agent, pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

1) la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;

2) le lieu du travail et le restaurant administratif ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant du service.

Âge médian :

Age qui divise la population en deux groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié plus âgée.

Âge moyen :

Somme des âges des agents, divisée par le nombre d'agents.

Avancement de grade :

Passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois. Il permet l'accès à des fonctions supérieures et à une rémunération plus élevée.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

Agents handicapés dont les différentes catégories (travailleurs handicapés reconnus par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH), accidentés du travail, emplois réservés, ...) sont définies par l'article L.323-2 et L.323-5 du code du travail qui fixe une obligation minimale d'emploi des travailleurs handicapés égale à 6 % de l'effectif total du ministère ou établissement.

CHORUS :

Outil de gestion et de programmation à l'exécution de la dépense.

Compte épargne-temps :

Le compte épargne-temps (CET) permet d'accumuler des jours de congés rémunérés sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent. Ce dernier est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Compte personnel de formation :

Les agents de l'État bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé compte personnel de formation (CPF), qui a remplacé le droit individuel à la formation. Les agents peuvent utiliser à leur choix pour accomplir certaines formations.

Formation continue :

La formation continue est destinée à maintenir ou parfaire la compétence de l'agent au cours de sa carrière en vue d'assurer son adaptation immédiate à son poste de travail, son adaptation à l'évolution prévisible des métiers et le développement de ses qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

L'administration inscrit au plan de formation les formations continues qu'elle entend proposer à ses agents.

Formation statutaire :

La formation statutaire est destinée à fournir au fonctionnaire accédant à un grade, les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent.

Le contenu de la formation statutaire est fixé pour chaque corps par arrêté ministériel. Cet arrêté peut prévoir une modulation des obligations de formation en fonction des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Cette formation est accomplie durant la période de stage. Elle est obligatoire.

L'administration inscrit au plan de formation les formations statutaires qu'elle entend proposer à ses agents.

Garantie individuelle du pouvoir d'achat :

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

Glissement vieillesse-technicité :

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) est une notion de variation de la masse salariale à effectif constant.

Le GVT positif correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire (composante « vieillesse ») et d'un changement de grade ou de corps par le biais d'un concours ou d'une promotion au choix dans un corps ou grade (composante « technicité »).

Le GVT négatif mesure le tassement de la masse salariale dû au départ d'une population dont le salaire est généralement supérieur à celui des remplaçants (effet entrées-sorties).

Le GVT solde correspond à la somme de ces effets de structure.

Indemnité de départ volontaire :

L'indemnité de départ volontaire (IDV), instaurée par le décret n°2008-368 du 17 avril 2008, peut être attribuée à tout agent titulaire ou non titulaire de droit public, recruté pour une durée indéterminée, quittant définitivement la fonction publique afin de créer sa propre entreprise ou reprendre une entreprise ou qui souhaite mener à bien un projet personnel sous réserve que sa démission soit acceptée par l'administration. Le bénéficiaire ne doit pas être à moins de cinq années de l'âge d'ouverture de ses droits à pension et doit avoir rempli la durée de son engagement à servir l'Etat. Le montant de cette indemnité est calculé par référence au salaire de l'agent et ne peut excéder une somme équivalente à 24 mois de rémunération.

Maladie professionnelle :

Une maladie est considérée comme "professionnelle", si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. La pathologie doit normalement figurer, sauf exception, dans l'un des tableaux de maladies professionnelles annexé au code de la sécurité sociale et doit satisfaire à des conditions mentionnées dans ces tableaux (délai de prise en charge notamment).

Mobilité catégorielle :

Changement de catégorie statutaire (A, B, C) d'un agent par promotion, examens, concours et reclassement.

Mobilité statutaire :

Changement de position administrative d'un agent (congé parental, disponibilité, détachement, ...).

Mobilité structurelle :

Changement de ministère ou de service à l'intérieur du même ministère.

Promotion de corps (interne) :

Passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois au sein de la même fonction publique. Elle peut s'effectuer au choix ou après examen professionnel.

Taux d'absence :

Nombre de jours d'absence pour congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, pour soins médicaux périodiques et accident de service/travail et de trajet rapporté à l'effectif physique total multiplié par le nombre de jours théoriques de travail par personne (209 jours), le tout multiplié par 100.

Taux d'emploi :

L'article L.323-2 du code du travail impose à l'ensemble des employeurs publics de plus de vingt salariés, une obligation d'emploi de travailleurs handicapés égale à 6 % de l'effectif total de leurs agents. Le taux d'emploi légal, défini par l'article L.323-4-1 du code du travail, correspond au taux d'emploi direct (recrutement de travailleurs handicapés), défini lui-même par l'article L.323-4-1 du code du travail, et indirect (dépenses déductibles des articles L323-8 et L.323-8-6-1 du même code). Le taux d'emploi direct est le rapport entre le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total rémunéré. Le taux d'emploi légal est calculé en ajoutant le nombre d'équivalents bénéficiaires (dépenses déductibles) aux bénéficiaires.

Taux de réussite :

Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen ou au concours, multiplié par 100.

Travailleurs handicapés reconnus par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapés :

Agents reconnus travailleurs handicapés par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Ils sont recrutés sur contrat donnant vocation à titularisation, par concours externe de droit commun ou sur contrat de droit commun.

Validation des acquis de l'expérience :

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel. Elle permet d'obtenir tout ou partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle. Pour l'obtenir, il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

Liste des principales abréviations

A

AC : administration centrale

ACSE : agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

AE : autorisation d'engagement

AES : administration économique et sociale

AFA : agence française de l'adoption

AMD : aide au maintien à domicile

ANESM : agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ANI : accord national interprofessionnel

ANSM : agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

ANSSI : agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

APHP : assistance publique-Hôpitaux de Paris

ARS : agence régionale de santé

ARTT : aménagement et de réduction du temps de travail

ASP : agence de services et paiement

ASS : assistant de service social

ATI : allocation temporaire d'invalidité

AURMS : association des usagers des restaurants des ministères sociaux

B

BIEAC : bourse interne de l'emploi de l'administration centrale

BOP : budget opérationnel de programme

BRHAG : bureau des ressources humaines et des affaires générales

C

CAP : commission administrative paritaire

CAS : compte d'affectation spéciale

CASAC : commission d'action sociale pour l'administration centrale

CASOM : commission d'action sociale d'Outre-mer

CCAAP : commission consultative d'attribution des aides et des prêts

CCP : commission consultative paritaire

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

CED : chargé d'études documentaires

CEMCAS : cellule d'écoute et d'alerte des ministères chargés des affaires sociales

CEPS : comité économique des produits de santé

CESU : chèque emploi service universel

CET : compte épargne-temps

CHSCT : comité hygiène, sécurité et conditions de travail

CHSCTM : comité hygiène, sécurité et conditions de travail ministériel

CIAS : comité interministériel consultatif d'action sociale

CIF : centre Interrégional de formation

CIGEM : corps interministériel à gestion ministérielle

CLC : commission locale de concertation

CLD : congé de longue durée

CLM : congé de longue maladie

CMO : congé de maladie ordinaire
CNAOP : conseil national d'accès aux origines personnelles
CNAS : commission nationale d'action sociale
CNC : comité national de concertation
CNRS : centre national de la recherche scientifique
CNS : conseil national du sida
COMEX : commission exécutive
COP : contrat d'objectifs et de performance
CP : crédits de paiement
CPF : compte personnel de formation
CPI : classe préparatoire intégrée
CRIAS : commission régionale et interdépartementale d'action sociale
CT : comité technique
CT : contrôleur du travail
CTAC : comité technique d'administration centrale
CTC : comité technique commun
CTS : contingent de temps syndical
CTSD : comité technique de service déconcentré
CTSS : conseiller technique de service social

D

DAEI : délégation aux affaires européennes et internationales
DAJ : délégation aux affaires juridiques
DARES : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DAT : directeur adjoint du travail
DATE : directeur de l'administration territoriale de l'État

DCSTEP : direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (Saint-Pierre-et-Miquelon)

DDC : division des cabinets

DDCS : direction départementale de la cohésion sociale

DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDI : direction départementale interministérielle

DDTM : direction départementale de la terre et de la mer

DFAS : direction des finances, des achats et des services

DGCCRF : direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGCIS : direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

DGEFP : délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGOS : direction générale de l'offre de soins

DGP : délégation générale au pilotage des DIRECCTE et des DIECCTE

DGS : direction générale de la santé

DGT : délégation générale du travail

DICOM : délégation à l'information et à la communication

DIECCTE : direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion)

DIGES : délégation interministérielle aux grands événements sportifs

DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DISIC : direction interministérielle des systèmes d'information et de communication

DJSCS : direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion)

DARRPR : département allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération

DPCAR : département contractualisation et allocation des ressources

DPDSEJS : département dialogue social, expertise juridique et statutaire

DREES : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DRFIP : direction régionale des finances publiques

DRH : direction des ressources humaines

DRIHL : direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

DSS : direction de la sécurité sociale

DSSIS : délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé

DT : délégation territoriale

DT : directeur du travail

DUER : document unique d'évaluation des risques professionnels

E

EHESP : école des hautes études de santé publique.

EN3S : école nationale supérieure de sécurité sociale

ENA : école nationale d'administration

EP : établissement public

EPA : établissement public administratif

EPCT : examen professionnel de contrôleurs du travail

EPI : équipement de protection individuelle

EPS : éducation physique et sportive

ETP : équivalent temps plein

ETPF : équivalent temps plein financier

ETPR : équivalent temps plein rémunéré

ETPT : équivalent temps plein travaillé

F-G

FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

GA : gestion administrative

GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat

GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GRAF : grade à accès fonctionnel

GVT : glissement vieillesse-technicité

H-I-J-K

HCCIE : haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi

HFDS : haut fonctionnaire de défense et de sécurité

IASS : inspecteur de l'action sanitaire et sociale

IAT : indemnité d'administration et de technicité

IES : ingénieur d'études sanitaires

IET : inspecteur élève du travail

IFTS : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

IGAS : inspection générale des affaires sociales

IGPDE : institut de la gestion publique et du développement économique

IGS : ingénieur du génie sanitaire

IHS : inspection hygiène et sécurité

INJA : institut national des jeunes aveugles

INJS : institut national des jeunes sourds

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

INTEFP : institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

IPASS : inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale

IRA : institut régional d'administration

ISST : inspection santé et sécurité au travail

IT : inspecteur du travail

ITRF : ingénieur et personnel technique de recherche et de formation

L-M-N

LFI : loi de finances initiale

MAD : mise à disposition entrante

MAPI : mission accompagnement des parcours individualisés

MCDS : mission des cadres dirigeants et supérieurs

MIRT : médecin inspecteur régional du travail

MIT : médecin inspecteur du travail

MISP : médecin inspecteur de santé publique

MNC : mission nationale de contrôle

NES : nouvel espace statutaire

O-P-Q

ONP : opérateur national de paye

PACT : plan d'amélioration des conditions de travail

PESE : pôle d'expertise et de services

PFR : prime de fonction et de résultat

PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

PLF : projet de loi de finances

PMAE : plafond ministériel d'autorisation d'emplois

PMDIT : plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail

PMI : protection maternelle et infantile

PNA : position normale d'activité
PRF : plan régional de formation
PSC : protection sociale complémentaire
PSOP : paye sans ordonnancement préalable
QVT: qualité de vie au travail

R

RAFP : retraite additionnelle de la fonction publique
RAP : rapport annuel de performances
RGPP : révision générale des politiques publiques
RIL : règlement intérieur local
RIMR : département recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations
RPS : risques psycho-sociaux
RSC : rapport de situation comparée
RSE : responsabilité sociale des entreprises
RTT : réduction du temps de travail
RUC : responsable d'unité de contrôle
RUD : responsable d'unité départementale

S

SD : service déconcentré
SDGAP : sous-direction de la gestion administrative et de la paie
SÉSAME : système d'études et de suivi des âges, des métiers et des emplois
SESE : service d'études statistiques et d'évaluation
SGMAS : secrétariat général des ministères des affaires sociales

SI : système d'information

SIRH : système d'information des ressources humaines

SITAS : service de l'inspection du travail et des affaires sociales (Wallis et Futuna)

SST : santé sécurité au travail

T

TASS : tribunal des affaires de sécurité sociale

TCI : tribunal du contentieux de l'incapacité

TIB : traitement indiciaire brut

TITSS : tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale

U-V-W-X-Y-Z

UCANSS : union des caisses nationales de sécurité sociale

VAE : validation des acquis de l'expérience

VAP : voie d'accès professionnelle

Ce document a été réalisé par :

SECRETARIAT GENERAL DES MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES (SGMCAS)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU PILOTAGE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE, DE LA QUALITE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau du pilotage des effectifs et de la politique de rémunération

En collaboration avec l'ensemble des bureaux de la DRH,
le bureau des emplois et de la masse salariale (EMS) de la DFAS, la direction des affaires
juridiques (DAJ)
et les correspondants RH des réseaux territoriaux.

